

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis ou de qui que ce soit d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth Britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world docility from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

(1-X-37)

Lord Tweedsmuir

Directeur: Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

Montréal, jeudi 1er août 1946

VOLUME XXXVII — No 175

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 ST. NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE: *Belair 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration: BE. 3361

Rédaction: BE. 3366

Gérant: BE. 3363

M. King doit parler demain à la conférence de paix

En Australie, les Etats sont consultés Les vues opposées de MM. Molotov et Evatt

Cette consultation est même obligatoire en matière constitutionnelle —
Le referendum du 28 septembre — Et nous ?

Le 28 septembre, les Australiens seront appelés à élire un nouveau Parlement. A la même occasion, ils se prononceront par referendum sur un projet de modification constitutionnelle. Le gouvernement fédéral sollicite le pouvoir de légiférer sur trois points:

1o—les allocations aux mères, les secours en cas de chômage et de maladie, les pensions aux veuves, les services médicaux et dentaires et les allocations familiales;
2o—l'organisation du marché des matières premières;
3o—Les conditions de l'embauchage industriel.

Le fait revêt une particulière importance aux yeux des Canadiens puisque la structure politique du pays australien comporte une grande analogie avec la nôtre. L'Australie, comme le Canada, est une fédération. Elle se compose d'un Parlement central et de législatures locales, au nombre de six. Là aussi, il existe un mouvement centralisateur, comme dans tous les Etats fédérés. Le gouvernement fédéral de Canberra cherche à accaparer le plus de pouvoirs possible, mais, là aussi, la centralisation se heurte aux autonomistes des six Etats, jaloux de préserver leur entité. L'un de ces Etats, que l'on pourrait assimiler à l'une de nos provinces, l'Australie occidentale, a manifesté l'intention sérieuse de briser ses liens avec le Commonwealth australien, à cause de l'influence négligeable qu'elle exerce au sein du Parlement fédéral et de la lourdeur des charges fiscales.

En Australie, pourtant, une précieuse sauvegarde vient au secours des autonomistes et des intérêts centrifuges: le droit de referendum en matière constitutionnelle: ce qui n'existe pas chez nous. La constitution australienne n'est pas laissée à la merci d'une faible majorité au Parlement central. Tous les Etats et tous les électeurs ont leur mot à dire dans tout projet d'amendement à la loi constitutionnelle de 1900 qui instituaient le territoire en Commonwealth fédéral. Bien plus, cette consultation populaire sur des points de révision constitutionnelle n'est pas facultative et laissée au bon plaisir des gouvernements, elle constitue une obligation de la part du Parlement central et un droit strict pour les six Etats et les citoyens.

La Constitution elle-même établit cette prérogative démocratique en termes bien formels:

"Toute proposition portant modification de la Constitution doit être votée à la majorité absolue de chaque Chambre (Sénat et Chambre des représentants): deux mois au moins et six mois au plus après son adoption par les deux Chambres, elle est soumise dans chaque Etat au referendum des électeurs ayant droit de vote, pour l'élection de la Chambre des représentants. Si un projet

de révision voté par une Chambre est par deux fois repoussé par l'autre, le Gouverneur peut le soumettre au referendum. Si le projet est accepté à la fois par la majorité des Etats et par la majorité de tous les électeurs ayant pris part au vote, il est présenté au Gouverneur général pour la sanction royale".

Ainsi, toute modification constitutionnelle passe par deux étapes: celle du Parlement central sous la condition d'une majorité absolue et celle de la majorité des six Etats et de l'ensemble de l'électorat, avec tous les exposés et la discussion éclairante que cette double procédure comporte. Par surcroît, en ces occasions, le vote est obligatoire et les protagonistes du pour et du contre doivent être entendus sur un pied d'égalité.

De cette façon, les Etats ont toute facilité pour se défendre contre les empiétements du pouvoir central et peuvent entraîner leurs subordonnés. Ils ne sauraient se plaindre de n'être pas consultés.

De la sorte, au plébiscite du mois d'août 1944, la majorité des Australiens a repoussé le projet fédéral d'obtenir le pouvoir d'établir un vaste plan quinquennal de rétablissement, en vue de l'après-guerre.

Comme à Ottawa, le gouvernement de Canberra possède une juridiction limitée en temps de paix. Le ministre Curtin voulait prolonger une partie des pouvoirs extraordinaires que lui conférait la loi des mesures de guerre. Le peuple, expressément consulté, a refusé son consentement. Aux Communes canadiennes, M. St-Laurent a passé avec moins d'encombre un bill d'urgence un peu analogue.

Au Canada, le Parlement fédéral est souverain en matière constitutionnelle, sauf qu'il doit recourir à l'approbation finale de Londres. Il n'est pas obligé de demander l'assentiment des provinces. — Notre constitution est d'ailleurs muette à cet égard. — On l'a bien vu lors des deux modifications relatives à la "redistribution", adoptées en 1943 et en 1946. Les représentations québécoises ont été vaines et de nul effet.

A propos d'amendements à la constitution canadienne et du prochain referendum australien, la Gazette se demande si le ne serait pas sage de suivre l'exemple de l'Australie. De cette manière, les modifications constitutionnelles ne seraient pas escamotées et les provinces avec leurs peuples auraient nécessairement voix directe au chapitre. Ce serait une soupape de sûreté. Le point mérite bonne étude.

Louis ROBILLOD

Bloc-notes

La vente du blé à l'Angleterre

Le gouvernement d'Ottawa vient de conclure et de signer avec le gouvernement de Londres l'accord qui se négociait depuis un certain temps à propos de la vente de l'exportation du blé des provinces des prairies. L'Angleterre est assurée de se procurer le blé dont elle aura besoin au prix de \$1.45 le boisseau, au cours des deux prochaines années, et à un prix qui reste à débattre, au cours des deux années subséquentes.

La Bourse des grains de Winnipeg, la Winnipeg Grain Exchange, s'était fortement opposée à cet accord, elle avait fait campagne de publicité payée dans la presse au pays au moment où les termes s'en négociaient.

On lisait par exemple, dans l'un des textes publiés au cours de cette campagne, en juillet, ceci qui est net:

"L'Angleterre est notre client, mais nous ne sommes pas le seul. Même si elle s'engageait à faire chez nous tous ses achats de blé, cela ne ferait qu'entamer notre surplus de blé. Durant les treize années qui ont précédé la guerre, les exportations de blé canadien se répartissaient comme suit: au Royaume-Uni, 36 pour cent; à l'Europe continentale, 49 pour cent; à l'Orient, 5 pour cent; aux autres pays, 10 pour cent. Les fermiers de l'Ouest vont-ils sacrifier 64 pour cent de leurs clients du monde entier?"

(suite à la dernière page)

Le carnet du grincheux

Le Grincheux a parlé l'autre jour du gouvernement des 100,000, en faisant allusion aux fonctionnaires. On lui signale qu'il commet une grossière erreur. Il s'en excuse humblement. En effet, on lui signale qu'il y en a au moins 140,000.

Il paraît que le conflit entre les grévistes des industries de l'acier et le gouvernement fédéral se résume à une différence de cinq sous, dans les salaires. M. King ne s'attendait certes pas à voir apparaître sous cette forme son "mauvais cinq sous" de 1930, qui lui valut la défaite.

Le procureur de la poursuite a réclamé la peine de mort contre les 22 chefs de l'Allemagne nazie, coupables d'avoir entraîné la guerre. Que va-t-il faire de Joseph Staline et Molotov qui s'allièrent avec l'Allemagne et dépeçèrent la Pologne, puis attaquèrent la petite Finlande?

C'est le fabuliste qui disait dans la fable des Animaux malades de la peste.

Selon que vous serez puissant ou misérable, vous rendrez blanc ou noir.

M. Donald Gordon a averti les Canadiens qu'on ne peut à la fois maintenir le maximum des prix, et multiplier les augmentations de salaires car il n'y a pas de plafond qui tienne. C'est le bon sens même. Cela fait songer au colloque humoristique qu'un citoyen des Etats-Unis imaginait récemment.

Le cultivateur — Bien, jeune homme, qu'y a-t-il de nouveau?

Le reporteur — L'OPA est défunte!

Le cultivateur — Voilà qui est bien. Maintenant nous pourrions avoir plus cher pour notre viande et notre grain.

Le reporteur — Oui, mais le président dit que vous devez probablement payer plus cher pour ce que vous achetez, peut-être \$225, et 13 p.c. de plus sur la machinerie agricole.

Le cultivateur — Ah, ça, ils ne sont pas pour me faire ça, moi! Les prix sont déjà trop hauts. Ce qu'il nous faut c'est le contrôle des prix sur ce que nous achetons, et aucun contrôle sur ce que nous vendons.

Le reporteur — C'est ce que les chefs unionistes veulent: le contrôle des prix sur votre blé, et aucun contrôle des prix sur leurs salaires.

Le Grincheux

1-VIII-46

Choses d'hier et d'aujourd'hui

C'est mal jour des biens de ce monde que de berner ses jouissances aux biens actuels. L'avenir et le passé sont pour nous une double source de bonheur: l'un par l'espérance, l'autre par le souvenir.

SENEQUE

Lire en page 2:

A nos amis de France — Un premier article de "Relations", en marge du rapport d'un certain Dr Abadie.

L'évolution de la politique alliée sur la préparation des traités de paix — Les griefs des pays vaincus

Tout fait prévoir que la proposition d'exiger une majorité des deux tiers pour les décisions de la conférence de paix sera approuvée. M. Byrnes doit, comme il s'y était engagé à la réunion des Quatre, appuyer cette demande yougoslave et soviétique. A part la réunion du comité des règlements qui se continue cet avant-midi, la conférence a tenu une séance plénière cet après-midi; les orateurs inscrits pour cette séance sont les délégués de Hollande, de Yougoslavie, de Nouvelle-Zélande et de Norvège.

Trois délégués ont parlé à la séance plénière d'hier, MM. Molotov, Evatt et le délégué du Brésil, M. Neves da Fontoura. M. Molotov a insisté sur les clauses des traités de paix qui stipulent la destruction des derniers vestiges du nazisme et du fascisme; il estime que c'est là la principale différence entre les traités en préparation et ceux qui ont mis fin à la Grande Guerre 1. Ces paroles, comme d'ailleurs les clauses elles-mêmes illustrent bien la confusion des esprits. La meilleure preuve c'est que le ministre soviétique a tout de suite dit aux Alliés qu'ils doivent sous ce rapport se rendre compte du danger que représente le gouvernement espagnol.

Ces clauses, auxquelles peuvent souscrire tous ceux qui reconnaissent l'obligation pour les Etats de respecter les droits de la personne humaine, car elles affirment cette obligation en répudiant des doctrines dictatoriales qui ont enfreint ces droits, ces clauses vont en fait servir dans toute la zone soviétique, et cela est déjà amplement commencé, à imposer le communisme, une dictature tout aussi condamnable et même plus dangereuse encore que le nazisme.

LA "PAIX" SOVIETIQUE

M. Molotov a demandé aux délégués d'élaborer pour l'avenir une paix juste et durable; mais par ces paroles le ministre russe entend l'établissement de régimes comme ceux qui sévissent dans la zone soviétique. Par exemple, le gouvernement Tito qui a entrepris une violente persécution contre les catholiques, qui du mois d'avril 1944 au mois de mai 1946, a fait fusiller 230 prêtres, dont 198 ont été tués sans procès. Autre exemple: le gouvernement provisoire de Pologne a publié un décret interdisant toute aide aux "éléments fascistes"; cela signifie qu'il est défendu aux prêtres d'exercer leur ministère auprès des membres de l'Armée territoriale polonaise, c'est-à-dire de la résistance clandestine, et qu'il est aussi défendu aux médecins de soigner ces adversaires du gouvernement. En vertu de ce décret le gouvernement peut seul définir qui est "fasciste", et la police a reçu instructions de fusiller quiconque enfreint ce décret.

Le délégué soviétique a fait aussi une déclaration qui montre bien que l'U.R.S.S. ne tiendra aucun compte des recommandations de la conférence de paix quant aux pays balkaniques, malgré les paroles de ton plus conciliant qu'il a prononcées pour faire accepter la majorité des deux tiers. Il a dit: "L'Union soviétique est opposée à toutes tentatives d'imposer aux anciens satellites de l'Allemagne toutes sortes d'interventions extérieures dans leur vie économique, et rejette toutes exigences et pressions qui sont incompatibles avec la souveraineté et la dignité nationale de ces peuples".

Les Russes ont prouvé maintes fois qu'ils se soucient peu de la souveraineté des pays qu'ils veulent asservir; aussi ces belles paroles cachent un autre objet; elles veulent dire que les Soviétiques entendent écarter toute liberté de commerce entre, d'une part les pays alliés qui ne sont pas de la zone soviétique, et les trois pays balkaniques avec lesquels on est à faire la paix.

LA THESE AUSTRALIENNE

M. Evatt a exposé ensuite, souvent en se servant des mêmes mots que M. Molotov, la thèse opposée. Il a critiqué les projets de traités soumis par les Quatre en disant qu'ils assurent à l'U.R.S.S. une situation privilégiée dans la vie économique des cinq pays vaincus, et il a annoncé qu'il veut s'efforcer de diminuer ces concessions. Il a formulé quatre principes qu'il juge essentiels à une paix juste:

1o. Adhérer aux engagements solennels de la Charte de l'Atlantique et de la Charte des Nations Unies et faire en sorte que ces principes reçoivent la plus ample application possible dans les traités de paix; 2o. Voir à ce que les recommandations et décisions soient fondées sur l'examen impartial et intégral de tous les faits pertinents à chacune des questions soulevées; 3o. Prendre garde de n'imposer aux peuples des cinq Etats vaincus aucun fardeau ou humiliation injustifiable, et de nature à gêner le progrès des forces vraiment démocratiques ou à promouvoir un retour du fascisme; 4o. Le principal objectif doit être d'établir une structure générale de paix juste et durable, et non seulement le règlement, une par une, d'une série de réclamations particulières et isolées, faites par des nations contre leurs voisins.

Le ministre australien a résumé ses vues en disant que la conférence de paix doit être une réalité et non une simple formalité, et qu'elle doit assurer que la prochaine paix soit fondée sur les principes de justice et sur le droit et conforme aux méthodes démocratiques. Il a répété que pour cela l'attribution de pouvoirs consultatifs aux Dix-Sept est chose insuffisante, et que tous les pays alliés qui ont livré la guerre devraient jouir de droits actifs égaux dans la préparation de la paix.

M. Evatt a rappelé que le 5 octobre 1945, M. Byrnes a déclaré que l'accord de Potsdam ne donnait pas au Conseil des Cinq le privilège de décider en dernier ressort sur la paix; et par l'accord de Moscou en décembre les Quatre ont eu le droit de révision finale des recommandations de la conférence, ce qui n'avait pas été convenu à Potsdam.

POUVOIRS DE LA CONFERENCE

La comparaison des décisions de Potsdam avec le débat sur la majorité des deux tiers indique quel renversement s'est produit sur ce problème de la préparation des traités de paix; depuis un an la politique alliée s'est trouvée complètement renversée au profit de la Russie. M. Byrnes a changé de ton depuis octobre dernier. Non seulement défend-il maintenant la proposition des deux tiers, mais il soutient pour les Quatre le privilège de réviser les votes de la conférence; celle-ci ne prendra pas de décisions mais fera seulement des recommandations.

Pour de telles recommandations, il faudra, si l'on approuve l'attitude de M. Byrnes, une majorité des deux tiers. Tout ce que vaudront ces recommandations, c'est que les Etats-Unis s'efforceront de les faire triompher. Si M. Byrnes ne réussit pas, il aura tenu sa promesse et les Vingt et Un devront s'incliner. Or M. Byrnes est le seul des Quatre qui ait fait une telle promesse, et dans le Conseil des Quatre, même si les trois votes d'Occident sont d'un côté, le ministre soviétique n'a qu'à dire non pour tout rejeter; là la majorité même des trois quarts est insuffisante, il faut l'unanimité.

M. Byrnes apporte une autre assurance aux Dix-Sept. Sa thèse c'est qu'à part les décisions votées par les deux tiers, qui seront des recommandations aux Quatre et que lui-même s'engage à défendre, les clauses approuvées par la simple majorité seront toutes envoyées aussi aux Quatre, avec la requête que les ministres y donnent une attention spéciale. Il y a loin de ce rôle purement consultatif à l'attitude ferme prise par les Etats-Unis au Conseil des Cinq, à Londres, en septembre 1945.

Malgré l'offensive que soulève la décision des Quatre sur la majorité des deux tiers, ce compromis prévaudra probablement. En effet, avec les votes des Quatre et des satellites, la proposition yougoslave est déjà assurée de neuf voix, et des correspondants croient que quatre autres pays voteront aussi en faveur de cette proposition: la Chine, le Canada, l'Inde et l'Ethiopie. M. King doit parler demain après-midi à la séance plénière, et il exposerait probablement l'attitude du Canada sur plusieurs problèmes déjà soulevés à la conférence.

CLAUSES CONTESTEES

Si le débat sur les droits des Dix-Sept occupe le premier plan, plusieurs discussions sont déjà engagées sur divers points des traités. M. King doit parler demain après-midi à la séance plénière, et il exposerait probablement l'attitude du Canada sur plusieurs problèmes déjà soulevés à la conférence.

Le cabinet de Rome a dénoncé en particulier les clauses qui suppriment presque toute la marine de guerre de l'Italie, et il déclare qu'il veut assurer une solution équitable de ce "problème national important", même au prix des sacrifices nécessaires. Dans cette allusion aux sacrifices nécessaires des correspondants voient une menace de saborder la flotte italienne plutôt que d'accepter les conditions alliées.

Des délégués australiens ont l'intention de demander une étude de la méthode par laquelle les Soviétiques sont arrivés au chiffre des réparations qu'ils exigent des pays vaincus. Un délégué canadien a dit aussi que plusieurs petits pays discutent la clause par laquelle l'Italie perdrait au profit de la France les régions de Brigue et de Tende.

Le gouvernement de Hongrie aurait menacé de démissionner si le texte du traité qui concerne ce pays n'est pas modifié. La Hongrie s'attendait déjà à perdre la Transylvanie au profit de la Roumanie, mais la publication du projet a révélé que ce pays perdrait aussi une tranche de la Slovaquie qu'elle a obtenue le 2 novembre 1938. Toutefois cette clause devait être ajournée en attendant des négociations directes entre Budapest et Prague. Or ces jours derniers la radio soviétique a rapporté qu'à une récente visite d'une délégation tchécoslovaque à Moscou, les autorités russes ont reçu avec sympathie les vues du gouvernement de Prague sur cette question. La Tchécoslovaquie projeterait de déporter en Hongrie plusieurs centaines de milliers de Hongrois. Budapest veut conserver à même la zone contestée au moins une lisière de 50 milles le long du Danube, et dont la population est presque exclusivement composée de Hongrois.

Ce matin au comité des règlements la Hollande a proposé que tous les pays soient placés sur un pied d'égalité dans les divers comités de la conférence; cette demande a été rejetée par un vote de 11 à 9, les Etats-Unis s'abstenant de voter. Ont voté contre: Russie, Yougoslavie, Pologne, Tchécoslovaquie, Ukraine, Russie-Blanche, France, Angleterre, Inde, Norvège et Nouvelle-Zélande. Ont voté en faveur: Belgique, Brésil, Canada, Chine, Ethiopie, Grèce, Hollande, Afrique-Sud et Australie.

Si les délégations entendent procéder à une révision générale des projets soumis, révision aussi complète que le demande M. Evatt, ce ne sera pas une mince entreprise; d'autant plus qu'une bonne partie du temps et du travail sera prise par les conflits portant sur la conférence elle-même. Or le secrétaire général de l'O.N.U., M. Lie, a déclaré aujourd'hui dans une interview qu'il a donnée à Paris, que l'Assemblée générale se réunira à New-York le 23 septembre, et que cette réunion ne peut pas se dérouler en même temps que la conférence de paix. Il a exprimé l'avis que le travail de la conférence peut être terminé à temps; mais les partisans des droits des petites puissances verront dans cette intervention une tentative de limiter le rôle de la conférence. — PAUL SAURIOL

La session fédérale

Long débat sur la pénurie d'instruments aratoires

Le député C.C.F. Percy Wright attribue la pénurie actuelle à la politique du gouvernement qui a permis l'exportation de près de la moitié de la production de ces instruments

Ottawa, 1er août (D.N.C.). — La Chambre des Communes a consacré la plus grande partie de sa séance à un débat sur la pénurie d'instruments aratoires, provoqué par les députés de la C.C.F. M. Percy Wright, député de Melfort, s'est levé des premières minutes de la séance pour demander l'ajournement de toutes les affaires ordinaires afin de discuter une question d'intérêt public, à savoir la pénurie d'instruments aratoires sur faire la prochaine récolte en raison de la politique du gouvernement qui a permis, dit-il, l'exportation d'instruments aratoires d'une valeur de \$20,200,000 sur une production totale de \$46,400,000.

Les motions de ce genre proposées par l'opposition pour provoquer un débat extraordinaire sont plus souvent écartées par le président de la Chambre qui est juge de l'urgence de la question soulevée. M. le Dr Gaspard Fautoux n'a jugé à propos de rendre une décision sur la motion de M. Wright, mais il s'en est simplement mis à la décision de la Chambre émise en mettant la question aux voix. Les députés de la C.C.F. du Crédit social et même quelques conservateurs se sont levés pour réclamer le vote — ils étaient au nombre de 45 — mais le président n'a pas jugé à propos de sonner la cloche et d'enregistrer un vote et la motion a été adoptée. M. Wright a probablement pris le gouvernement par surprise en proposant sa motion dès le début de la séance du matin et on peut croire qu'il n'y a pas eu de vote enregistré car que les ministériels n'étaient sûrs de l'issue du vote, les oppositionnistes présents étant probablement aussi nombreux que les ministériels.

M. Percy Wright

M. Percy Wright a dit qu'il révérait de l'Ouest où la situation est ave parce que la récolte s'annonce excellente et que la récolte de 0,000,000 de boisseaux — et que n'a pas manqué d'instruments aratoires. Il a soutenu que cette pénurie est pas attribuable à l'insuffisance de la production de l'acier, comme on l'a prétendu, mais à la politique du gouvernement qui a permis l'exportation en 1945 d'instruments aratoires d'une valeur de \$20,200,000 sur une production totale de \$46,400,000.

M. J.-F. Pouliot

M. Jean-François Pouliot, député libéral de Temiscouata, a fait observer que les agriculteurs de l'est du Canada éprouvent de grandes difficultés à se procurer des instruments aratoires de la Corporation canadienne. En 1939, la dernière année d'avant-guerre, le Canada a exporté des instruments aratoires pour une valeur de \$3,419,144, tandis que ces exportations se sont élevées à \$10,082,578 en 1945 et à \$16,382,400 au cours du premier semestre de 1946.

M. Pouliot a dénoncé la bureaucratie et les experts qui mènent le gouvernement et qui ne sont pas responsables au peuple même s'ils sont nourris de diplômes universitaires. Il a insisté auprès de ses collègues de la Chambre des Communes sur la nécessité d'une réforme. Les députés, dit-il, dénoncent la bureaucratie, mais ils valent tout de la législation préparée par cette même bureaucratie. Il faut que tous les députés, quel que soit leur parti, s'unissent pour faire prévaloir la volonté de la majorité.

M. C.-D. Howe

Le ministre de la Reconstruction, M. C.D. Howe, a déclaré que M. Wright avait employé un argument fallacieux en prétendant que le Canada est un grand réservoir d'instruments aratoires. Le Canada, dit-il, a toujours importé beaucoup plus

(suite à la dernière page)

L'actualité

Fleurs ailées

Au-dessus des sentiers battus qui serpentent dans l'enceinte de l'arborétum et sous les futaies ombreuses dont la souple ramure frémit au souffle de la brise, au sein des massifs verdoyants et fleuris, retraites de paix et de fraîcheur, de charmant oiselle aux ailes d'or folâtrant, voltigeant, gazouillant et chantant au milieu de la végétation qui les voit à nos yeux dans la feuille dont ils sont la vivifiante et harmonieuse floraison.

Oiselle des bosquets et des jardins, les gentilles fauvettes, amies du soleil qui les nimbe d'un faisceau de ses rayons d'or, se glissent allégres et joyeuses au cœur de la ramure folle et des arbustes ornés de fleurs embaumées qui décorent le paisible refuge. Hôtesse dorées aux ailes inlassables, elles sautillent, gambadent, bondissent, papillonnent, voltigent. Leurs souples ébats animent la verdure qu'elles sillonnent sans répit, et leur manège d'or illumine l'émeraude fugace, ondulant sous la poussée de la rafale.

Dissimulés à l'ombre des chèvrefeuilles, des seringat, des lilas et des arbres pleureurs, lancés à la poursuite des pernisseaux et des moucheron qui composent leur déjeuner, jolis oiselleaux virentils, leur effort exécutent mille volages, mille soubresauts qu'ils accompagnent de notes vives et accentuées, dont ils se montrent prodigieux.

Chaque fauvette mène, dont la légère livrée ne présente qu'un reflet terni du manteau de son brillant compagnon, établit au cœur d'un arbuste opulent, à l'aide de tiges desséchées et de matières sèches, un nid douillet, qu'un jour de mai ou de juin trouvera garni de quelques oeufs blancs, mouchetés de brun, d'où naîtront quelques frères oisillons.

Les gracieux chardonnerets, aimables petits oiseaux d'or et de jaïs, dont la douceur et la courtoisie présentent un touchant spectacle, se réunissent en troupes folâtres, qu'un vol en cadence et cadencé porte au-dessus des jardins, des bosquets et des champs.

Interrompant leurs envolées vagabondes, les voyageurs ailés se jettent entre les branches des futaies, où l'or de leur livrée avive et festonne la verte ramure, descendant au milieu des parterres et des champs incultes semés de plantes variées, dont ils sont la vivante efflorescence.

Tendres gazouillis, notes suaves, ramages mélodieux, concerts enchanterés, émanant de leur gosier délicat et de leur bec inspiré, célèbrent leurs amours et leur joie et se déversent, telles les ondes jaillissantes d'une fontaine limpide, en effluves d'harmonie que la brise obligeante dissipe au-dessus du paysage monténégrin.

Un cœur généreux bat sous la somptueuse livrée des joyeux char-

(suite à la dernière page)

A nos amis de France

Un article de "Relations", en marge d'un rapport d'un certain Dr Abadie

"Relations", le périodique mensuel de l'Ecole Sociale Populaire, dans ses deux dernières livraisons, celle de juillet et celle d'août, contient des articles relatifs au rapport qu'un certain Dr Abadie, venu au Canada, à l'hiver 1943-44, faire enquête pour le compte du gouvernement français, a publié à son retour en France africaine et algérienne, à Oran. Car ce Dr Abadie est d'Oran et il tenait sa mission officielle du Comité français d'Alger.

Dans ce rapport, il est question, et de façon très inquiétante, de l'enseignement secondaire et universitaire au Canada français. Le rapport, en certaines de ses pages, prend figure de manifeste. On dirait un programme pour l'endotrimement, dans le sens du laïcisme, au sens français de cette expression, des Canadiens français et catholiques.

Nous reproduisons aujourd'hui le premier des articles de "Relations", lequel cite des extraits substantiels et très révélateurs du rapport Abadie. Dans notre édition de samedi, nous reproduirons le deuxième article, portant la signature d'Honoré Bettez.

Voici le texte du premier article, tiré de "Relations", livraison de juillet :

Nos amis de France ne nous en voudront pas de nous sentir flattés par les paroles que prononçait M. Gilson dans sa conférence de mai dernier à la société du Bon Parler français.

"Il existe, sur les rives du Saint-Laurent, un peuple de culture française, mais ce peuple ne nous la doit pas, elle est à lui, et si elle circule en lui comme une sève, ce n'est pas notre sève, c'est la sienne. La langue qu'ils parlent n'est pas une langue que nous leur ayons apportée, mais celle qu'ils ont eux-mêmes emportée, gardée, sauvée du désastre au prix d'une lutte magnifique, menée par eux seuls pour le plus précieux de leurs biens. La culture intellectuelle canadienne-française ne doit qu'à eux, à des Canadiens de survie, de fructifier. Ni enivrée, ni parasite, et autrement que la nôtre, mais exactement au même titre que la nôtre, elle est française de plein droit. N'oublions pas que ce que nous devons servir au Canada, ce n'est pas notre culture, c'est la sienne. Tout ce que nous pouvons désirer pour elle, c'est qu'elle devienne toujours plus complètement ce qu'elle est. Ces paroles, peut-être trop flat-

teuses à notre égard, nous facilitent l'accueil cordial à tout ce qui nous vient de France pour collaborer à l'affinement et à l'élargissement de notre culture. Elles nous invitent à faire acte de peuple adulte, fier de sa culture, triant soigneusement parmi les apports venus de l'étranger les éléments favorables à ses tendances foncières, réfractaire à tout impérialisme d'ordre intellectuel. Dans cette œuvre de l'épanouissement de notre civilisation propre, les questions d'éducation sont au premier rang. Nos amis de France comprennent que nous nous montrions là-dessus particulièrement chatoileux : il y va de notre culture catholique et française.

Au cours de l'hiver 1943-1944, M. le docteur J. Abadie, d'Oran, fut envoyé par le Comité français d'Alger enquêter aux Etats-Unis et au Canada sur les œuvres d'hygiène et "prendre contact avec les institutions françaises d'enseignement". Le rapport a été publié à Oran par les soins du Gouvernement français, semble-t-il, en un volume de 200 pages : *En mission aux Etats-Unis et au Canada*. Chose curieuse, le rapport du Dr Abadie est introuvable dans nos bibliothèques et bibliothèques canadiennes.

Cueillons en passant les compliments que le Dr Abadie adresse à nos hôpitaux qu'il a pu visiter à loisir, dont il admire les installations scientifiques et les vastes bâtiments construits de façon très pratique. Ce qui nous intéresse davantage, à cause du caractère officiel de la mission d'Abadie, est l'influence possible de son rapport sur la politique de la propagande du Quai d'Orsay à notre endroit, c'est à dire la connaissance des impressions de l'enquêteur en relation avec sa mission "culturelle". Le rapport, avouons-le, est quasi introuvable au Canada; voilà pourquoi nous croyons nécessaire de présenter à nos lecteurs les passages les plus caractéristiques à ce point de vue. (Les soulignés seront de nous). Notons que, d'après son rapport, le Dr Abadie a visité l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Institut agricole d'Orléans, mais aucune des institutions d'enseignement secondaire du Canada français, sauf bien entendu les collèges Stanislas et Marie-de-France, de Montréal.

"Au Canada, écrit notre visiteur, tout est facilité pour l'influence française par la persistance si étonnante de l'attachement des Canadiens au pays d'où leurs ancêtres sont venus! Les exemples surabondent, dans toutes les classes de la société, et j'y reviendrai, particulièrement chez les médecins. Mais il est indéniable que la proximité, la facilité des communications, le développement industriel, les relations économiques et commerciales entraînent fatalement une partie importante des Canadiens vers les Etats-Unis; la nécessité s'impose, dans la pratique, d'être bilingue et il est bien difficile de ne pas pencher vers la langue que l'on a l'obligation d'écrire quasi chaque jour. Raison de plus pour maintenir très vivant tout ce qui peut défendre la langue et l'esprit français.

"Peut-être pourrait-on demander plus, à savoir qu'avec l'enseignement du français s'exerce une orientation vers des idées générales, politiques et sociales, plus affirmées d'une influence religieuse? Ce serait, nous semble-t-il, prématuré, voire dangereux. Sachons attendre que, comme en France, les progrès de la Science, l'évolution implacable des idées qui trouve-

ront leur expression à la fois plus logique, plus convaincante, plus séduisante dans nos auteurs classiques ou nos écrivains contemporains, libèrent les esprits sans que nous heurtions de front des influences anciennes puissantes, et que nous ayons l'obligation de respecter, du moins hors de chez nous.

"Nous devons donc, sans réserve, aider les deux établissements français que sont, à Montréal, le Collège Stanislas et l'Ecole Marie-de-France. Mais cette assistance doit être tout particulièrement attentive et généreuse en faveur de l'Ecole Marie-de-France et cela pour au moins trois raisons : parce que c'est une école de jeunes filles et que c'est par la femme qu'on obtient le plus rapidement l'orientation des esprits... parce que cette école fut créée dans des conditions exceptionnelles tenues de deux Françaises instruites et libérales, enfin parce qu'une "crise de croissance" en met le développement en péril.

"Nous l'avons définie dans la notice V 5; nous insisterons à nouveau pour qu'une solution favorable au prestige de la France soit prise. Il faut en outre apporter des éléments nouveaux dans le personnel de l'enseignement. Monsieur Brouillette, Canadien, est à la fois un enseignant et un animateur remarquables. Il faut faciliter son action vers une pensée plus libre en envoyant des jeunes professeurs femmes, de France, ayant titres et valeur réelle. Notamment pour le latin.

"Le moment est opportun pour donner toute la valeur possible à l'Ecole Marie-de-France; il faut le saisir. La notice de la page 128 donne des précisions d'ordre financier". (P. 180).

Plus haut, à la page 128, l'auteur décrit en ces termes le collège Marie-de-France : "Cette école est le seul établissement d'instruction secondaire français existant au Canada, pour filles.

"L'Ecole Marie-de-France a été fondée en 1939 par Madame Ernout, femme du professeur en Sorbonne, membre de l'Institut, et sa fille Madame Brouillette. Cette fondation est d'autant plus méritoire qu'elle a été créée seule et sans aucun appui officiel ou autre, avec plutôt l'hostilité sourde du clergé; elle est au service du concilier, ou tout au moins d'écarter sa méfiance; elle est obligée de rester en contact étroit avec lui.

"Au commencement, 19 élèves; actuellement 120, avec 19 professeurs. L'enseignement est donné conformément aux programmes français.

"Les élèves proviennent des milieux bourgeois et aisés canadiens français. "Il y a besoin d'une telle école se faisait fortement sentir, car au Canada, les filles d'origine française qui ne veulent pas aller dans les écoles anglaises n'ont d'autre ressource que de fréquenter les écoles tenues à leur usage par des religieuses, et dont le niveau est inférieure.

Nous nous permettons de poser la question : la pensée et l'attitude d'esprit révélées par ces lignes reflètent-elles la pensée officielle du gouvernement français, et faudrait-il le croire que tous ceux qui nous viennent de France — ou que l'on nous envoie — voudraient "libérer" notre culture et nous "libérer"? Ce serait très malheureux. Nous aimons à croire que l'on voudrait plutôt pratiquer le conseil de M. Gilson : "Ce qu'il faut servir au Canada, ce n'est pas notre culture mais la sienne... L'oublier serait fort dangereux pour notre amitié mutuelle, et c'est pourquoi je souhaite si vivement en convaincre tous ceux qui, sous une forme quelconque, se proposent de travailler avec le Canada français".

N.B. — Samedi, 3 août, le deuxième article de "Relations", sur le même sujet : "Les révélations du rapport Abadie", par Honoré Bettez.

Ratification de conventions de l'O.I.T.

Le Bureau international du Travail annonce l'enregistrement de quatre nouvelles ratifications de conventions internationales du travail.

La Turquie a enregistré sa ratification des conventions relatives au repos dans l'industrie; aux bureaux de placement payants et à la réparation des maladies professionnelles. La Nouvelle-Zélande a enregistré sa ratification de la convention relative à l'âge minimum (travail maritime) (révisée).

Ces enregistrements portent à 921 le nombre total des ratifications enregistrées pour les 76 conventions internationales du travail adoptées par l'O.I.T. au cours des 27 dernières années. La Turquie a maintenant ratifié quatre conventions, et la Nouvelle-Zélande, 24.

Tout pays qui ratifie une convention s'engage aux termes mêmes de la constitution de l'O.I.T. à appliquer les normes définies dans ces conventions et à présenter au Bureau international du Travail un rapport annuel sur les mesures prises par lui pour mettre à exécution les conventions auxquelles il a adhéré.

Reprise du service entre le Canada et la Norvège

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada annonce la reprise du service entre le Canada et la Norvège à compter d'aujourd'hui. Les communications avec ce pays avaient été interrompues pendant la guerre.

Simultanément le service est établi pour la première fois avec les Petites Antilles, dont Antigua, Grenade, St. Kitts, Ste-Lucie et St. Vincent, de même qu'avec Georgetown, en Guyenne anglaise.

Fournis conjointement par les compagnies de téléphone Bell et Canadian Marconi, ces services portent à plus de 45 le nombre des pays et territoires d'outre-mer avec lesquels les Canadiens peuvent communiquer par téléphone. Le taux d'appel en Norvège est de \$12 pour trois minutes, sauf le dimanche, alors qu'il est de \$9. Le même appel aux Petites Antilles et à Georgetown coûte \$10.50.

\$850 millions pour aider les anciens combattants

Chiffres révélés hier à la Chambre des Communes

Ottawa, 1er (D.N.C.) — Au cours de la présente année, le gouvernement dépensera un total de \$850 millions pour aider les anciens combattants et, au cours des six prochaines années, l'ensemble du programme de réadaptation qui vient d'être élaboré pour nos anciens soldats, marins et aviateurs coûtera au pays un total de \$1,500,000,000.

Ces chiffres ont été révélés à la Chambre des Communes hier après-midi lors du débat sur la deuxième lecture du premier des 12 projets de loi qui seront adoptés d'ici la fin de la session et qui constitueront la Charte des anciens combattants.

C'est en réponse à des questions posées par le député libéral indépendant de Témiscouata, M. Jean-François Pouliot, que le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Ian Mackenzie, et son secrétaire parlementaire, M. Walter Tucker, a précisé le coût des multiples avantages que le Canada accorde à ceux de ses fils qui ont risqué leur vie ou sacrifié de nombreuses années au cours de la guerre.

M. Mackenzie a dit que les gratifications, crédits de réadaptation, pensions et autres dépenses pour les anciens combattants coûteraient cette année \$850 millions, dont \$693 millions en crédits réguliers et \$157 millions en crédits supplémentaires. De son côté, M. Tucker a ajouté que l'ensemble du programme pour les six prochaines années coûterait environ \$1 milliard et demi, sans compter les pensions de la première grande guerre.

C'est une très forte somme d'argent, a dit M. Pouliot, mais je suis mieux disposé à la voter qu'à voter le prêt d'un milliard et quart à la Grande-Bretagne, et si le prêt n'avait pas été accordé, nous aurions eu cela de plus à dépenser.

Le colonel A.J. Brooks, conservateur de Royal, un des membres du comité qui a longuement siégé depuis le début de la session pour élaborer les 12 projets de loi, a prononcé un long discours afin de démontrer que le mérite du résultat ne devait pas être uniquement attribué au ministre des Affaires des anciens combattants, mais il a fait l'éloge des fonctionnaires de ce ministère.

M. Brooks a réclamé une application plus générale et plus stricte du principe de la préférence aux anciens combattants dans le service civil. Dans les Maritimes, a-t-il dit,

on accorde beaucoup plus d'importance aux nominations politiques qu'à la préférence aux anciens combattants. Dans certains services administratifs, selon lui, les anciens combattants ne jouissent pas des privilèges qu'ils devraient avoir.

Le député de Témiscouata a soutenu que des hommes avaient été pratiquement assassinés dans l'armée par l'incompétence du corps médical qui dirigeait le Dr Brook Chisholm, qui vient de démissionner comme sous-ministre de la Santé pour accepter un important poste dans l'un des organismes des Nations Unies. Le Dr Chisholm, a dit M. Pouliot, "est responsable de toutes les souffrances de beaucoup de soldats qui ne pouvaient obtenir justice et, maintenant, il est en charge de la santé du monde. Quelle honte!"

Le député de Témiscouata a cité le cas d'un soldat qui tenta vainement de sortir de l'armée à cause d'une maladie de cœur et qui, après avoir vainement demandé tour à tour un médecin et un prêtre et avoir été traité de faker, fut trouvé mort dans son lit. En parlant d'autres injustices et des poursuites, M. Pouliot a dit aussi qu'il était temps de considérer la guerre comme une chose du passé. "Je suis prêt, dit-il, à accorder des pensions à ceux qui en méritent, mais d'autre part je crois qu'il est temps de considérer la guerre comme une chose du passé."

D'après le député de Témiscouata, ceux qui se sont battus, qui sont allés outre-mer, sont beaucoup plus indulgents et sont prêts à se conduire en hommes civilisés. Mais les autres savent qu'ils seront sur la rue dès que l'armée sera démobilisée, qu'il n'y aura plus de bonnes jobs pour eux, et ils exercent leur cruauté sur d'honnêtes citoyens qui mériteraient d'être mieux traités.

"Je pourrais, dit-il, donner les noms de tous les parasites qui seraient sur la rue demain si on fermait les cliniques. En terminant, le député de Témiscouata a dit que les membres du Parlement n'étaient pas précisément les maîtres du pays, mais qu'ils pourraient facilement être les maîtres du Parlement s'ils le désiraient, car ils se sont démontrés eux-mêmes leur propre force lors du débat sur le bill Côté, au sujet du nom de la fête du 1er juillet.

Le débat sur la deuxième lecture du premier des 12 bills relatifs aux anciens combattants se poursuit aujourd'hui.

Il est probable que par la suite l'autorisation de se faire naturaliser citoyens canadiens ne dérangera rien le rapatriement de nos soldats encore outre-mer et ne retardera pas non plus le mouvement des épouses ou des enfants que nos combattants ont laissés là-bas lorsqu'on les a rapatriés.

Les navires qu'il faudra pour conduire ces militaires alliés au pays seront ajoutés à ceux que l'on a déjà accordés au gouvernement canadien qui peut les utiliser aux fins lui convenant.

M. Pierre Dansereau à l'Université de Sao Paulo

Il est l'invité spécial du recteur — Cours et conférences sur l'écologie et la biogéographie

M. Pierre Dansereau, B.S.A., D.Sc., directeur du Service de Biogéographie et professeur agrégé de Biologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Montréal, a été spécialement invité par le recteur de l'Université de Sao Paulo pour donner, du 19 mai au 9 juin 1946, une série de causeries sur quelques-uns des problèmes que posent l'écologie et la biogéographie canadienne et brésilienne.

Ces cours et conférences ont porté principalement sur la bioclimatologie, l'effet des changements de climat sur le comportement et la distribution de la végétation, zonation latitudinales et altitudinales, hémisphère nord comparé aux hauts sommets du Brésil. Pierre Dansereau a fait lui-même de nombreuses excursions dans les montagnes et sur les hauts plateaux brésiliens.

Les formes biologiques, le spectre de Nominique comparé à celui des Antilles, l'industrie du sucre d'érable, la biogéographie de l'Est du Canada, les résultats de ses recherches sur les associations végétales du littoral de l'état de Rio de Janeiro, ont aussi fait l'objet de cette série de cours.

Désireux de vérifier sur place le fonctionnement des méthodes phytosociologiques, professeurs et étudiants de Sao Paulo, qui avaient suivi ces cours avec intérêt et enthousiasme, ont prié le docteur Dansereau de les conduire en excursion sur le terrain. Il a ainsi observé avec eux certaines formations du littoral de l'état de Sao Paulo, étudié quelques-uns des principaux types de savanes, et visité la région des Pins de Campos do Jordao.

Le docteur Dansereau donne actuellement une série de deux mois de cours en biogéographie à la Faculté des Sciences de l'Université de Rio de Janeiro.

Mise en garde

Ayant été avisée que certains individus sollicitaient des annonces en son nom pour un programme, l'Organisation Centrale de l'Union nationale déclare qu'elle n'a autorisé personne à publier un programme-souvenir quelconque à l'occasion de la bénédiction et de l'inauguration du pont St-Louis-Hippolyte Lafontaine entre Ste-Rose Ste-Thérèse, le dimanche 18 août prochain. La publicité ne sera faite que par les journaux et la radio. Quant aux détails se rapportant à la bénédiction, à l'inauguration officielle et à l'assemblée publique qui suivra ces cérémonies, ils seront communiqués aux journaux en temps et lieu.

L'Organisation de l'Union nationale défendra également la vente de tout ruban ou insigne aux cérémonies et à la manifestation du 18 août.

La venue au pays de 4,000 soldats polonais

Ottawa, 1er (D.N.C.) — M. Louis St-Laurent a donné hier, l'assurance aux Communes, du fait que le transport de 4,000 soldats polonais qui viendront travailler sur des fermes au pays et qui obte-

LES MEDECINS RECOMMANDENT NOS BANDES HERNIAIRES..... Une spécialité de la PHARMACIE MONTREAL Charles Duquette propriétaire Le plus grand assortiment de détail au monde. Portes la bande qui convient à votre maigreur. Nous avons un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chanclas ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts en tout service ajustant selon l'ordonnance de votre médecin. JOUR ET NUIT HA.7251

La température

1er, (C.P.) — Voici les prévisions atmosphériques transmises à 11 h. 30 cet avant-midi, par le bureau météorologique de Dorval :

Villes de Montréal et Ottawa : Beau aujourd'hui et demain. Vents du nord-ouest. Minimum ce soir et maximum demain à Montréal : 58 et 79; à Ottawa : 57 et 81. Humidité inchangée.

Régions de Montréal, Ottawa et des Cantons de l'Est : Partie nord : beau aujourd'hui et demain. Pluie intermittente près de la frontière américaine cet après-midi. Peu de changement dans la température. Vents du nord-est. Humidité inchangée dans la partie nord, et un peu plus basse dans la partie sud. Minimum ce soir et maximum demain à Sherbrooke : 55 et 77.

Régions de Québec, des Laurentides, du Saint-Maurice, Lac Saint-Jean et Baie Comeau : Beau aujourd'hui et demain. Vents légers. Minimum ce soir et maximum demain à Québec : 51 et 77; dans les Laurentides : 49 et 79; dans St-Maurice : 46 et 77; à Chicoutimi : 49 et 77; à Rivière-du-Loup : 48 et 75. Humidité inchangée.

Baie des Chaleurs, Gaspé et Côte Nord : Beau.

Attaqué et volé par deux nègres

M. William Oliphant, 648, rue Bloor, à Toronto, a été attaqué, à deux heures ce matin, par deux noirs qui lui ont soutiré une somme

Entrepôt cambriolé

Des voleurs se sont introduits, au cours de la nuit dernière, dans un entrepôt appartenant à M. McDonald, et situé à 1708 ouest, rue Notre-Dame, où ils ont fait main basse sur un lot de bas et de chaussettes destinées au magasin Eaton. Le tout est d'une valeur de \$1,200.

Voyages Organisés QUEBEC

Ste-Anne de Beaupré Visite à la Plage d'Orléans Paroisse St-Jean, Ile d'Orléans 10 et 17 août

Trajet : Rivière Nord, Rivière Sud Informations et réservations

Ass'n Voyages Historiques 5302 Ave du Parc — CA. 0795

GARCIA POULIN, A.P.A.

Auditeur Public Accrédité de Québec Accredited Public Auditor of Quebec Impôt sur le revenu et installation système comptabilité. SPECIALITES : et installation système comptabilité. 1700 Sherbrooke E., apt 25, apt Gauthier Montréal

Avis de décès

BOURNIVAL — A Montréal, le 30 juillet 1946, à l'âge de 83 ans, est décédé le révérend Père Philippe Bournival, S.J., au Noviciat des Pères Jésuites, au Sault-aux-Roches, 1900, blvd Gouin est. Les funérailles auront lieu vendredi, le 2 août, à 8 h 30 a.m., dans la chapelle du Noviciat. L'inhumation aura lieu à la même adresse, dans le cimetière privé des Pères Jésuites. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

BEAUVAILL — A Montréal, le 31, à 56 ans, William Beauvill, époux de Nell Gravel, 4800 St-André.
BERNIER — A Shawinigan, le 30, à 58 ans, Joseph Bernier, époux d'Elmire Girard, 125, St-Rue.
BOURNIVAL — A Montréal, le 30, à 83 ans, R. P. Philippe Bournival, S.J., 1800 boul. Gouin est.
CHAGNON — A Montréal, le 31, à 44 ans, Edgar Chagnon, époux de Lucienne Saint-Coeur, 45 Jean-Talon est.
CUSSON — A Montréal, le 31, à 55 ans, Mme Jean-Baptiste Cusson, née Corinne St-Denis, 10669 Pélouquin.
DION — A Montréal, le 30, à 10 ans, Monique Dion, fille de M. et Mme René Dion, de Lachute.
DESROCHES — A Outremont, le 30, à 61 ans, Mme Amédée Desroches, née Orlina Chénier.
DUBUC — A Montréal, le 30, à 58 ans, Joseph Dubuc, fils de M. et Mme Arthur Dubuc, 4080 Rivard.
FRISON — A Montréal, le 30, à 79 ans, Mme veuve Ferdinand Frison, née Augustine Phipps.
GAUDREAU — A Montréal, le 30, à 87 ans, le Dr Hilaire Gaudreau, époux de Maria Bussières, de Lacolle.
GRATTON — A Montréal, le 30, Joseph Gratton, fils de feu William Gratton et de feu Louise Rochon, 703 Jarry.
HERBERT — A Ville-Émard, le 31, à 70 ans, Mme Joseph A. Herbert, née Hilaria Cardinal, 6534 Brind.
LASALLE — A Montréal, le 30, à 87 ans, Mme veuve Olivier LaSalle, née Mercet Fortier.
LECOMTE — A Montréal, le 30, à 60 ans, Mme Raoul Lecomte, née Elmina Lauson, 2533 boul. Rosemont.
MARCIL — A Montréal, le 31, à 83 ans, Mme veuve Marcel Marcil, née Agnès Normandin, 5917 Denonville.
MONTPELIER — A Montréal, le 30, à 89 ans, Godfroy Montpelier, de Coteau-Station, époux en 1re nocce de feu Adèle Martin-Lévesque, en 2e, de feu Germaine Bournival, en 3e, de Delmas Moquin.
MORIN — A Montréal, le 30, à 86 ans, Mme John Morin, née Léonide Tremblay, épouse en 1re nocce de feu Adolphe Murray, 7515 St-Martin.
TELLIER — A Montréal, le 31, à 82 ans, Mme veuve Adolphe Tellier, née Clémence Erabant, 4536 Delorimier.
THIBODEAU — A Montréal, le 30, à 62 ans, Mme Joseph-Honoré Thibodeau, née Blanche Héu, 6312 Chateaubriand.

CALENDRIER

6e mois AOUT 31 jours
Demain : VENDREDI 2 AOUT 1946
5. ALPHONSE M. DE LIGURI, év. et doct.
Lever du soleil, 4 h. 45.
Coucher du soleil, 7 h. 27.
Lever de la lune, 10 h. 23.
Coucher de la lune, 10 h. 29.
Premier Quartier, le 4, à 3h. 55m. du soir.
Pleine Lune, le 12, à 3h. 26m. du soir.
Dernier Quartier, le 19, à 8h. 17m. du soir.
Nouvelle Lune, le 26, à 4h. 7m. du soir.

AOUT 1946						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Ce journal est imprimé au no 420 rue Notre-Dame est à Montréal, par l'imprimerie oubliaire (sa responsabilité limitée) administrée par M. Georges Pelletier, directeur-éditeur.
Le Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour réimpression de toutes les données attribuées à la Canadian Press à l'Associated Press ou à l'Agence Reuters ainsi que de toutes les informations locales ou étrangères publiées sous droits de reproduction des données cardinales du "Devoir" sont également réservées.

Autorité comme agent postal de la deuxième classe Ministère des Postes Ottawa

EN VACANCES



Faites-vous suivre par

LE DEVOIR

Canada	
1 semaine	20
2 semaines	35
3 semaines	50
1 mois	65
2 mois	1.15
3 mois	1.65
Etats-Unis	
1 semaine	25
1 mois	75
3 mois	2.25

Strictement payable d'avance par mandat-poste ou chèque au pair, sans ajouter 15 sous pour frais d'échange, au "Devoir", Boîte Postale 500, (Place d'Armes), Montréal.

Nul abonnement accepté par téléphone.

NOUVELLES D'EMPLOI

Le Service national de Placement présente un tableau partiel des occasions d'emploi que son bureau local met à votre disposition.

POSITIONS POUR HOMMES — 275 QUEST, NOTRE-DAME ASSEMBLEURS — Pour fils et câbles de téléphone et équipement de radio — 10 à 20 ans — Avec vue parfaite — Bilingue —

DEVIDEURS — Pour fils et câbles de téléphone et équipement de radio — 10 à 30 ans — Bilingue —

CUISINIER — Pour hôtels, restaurants, clubs et vaissaux — Bilingue — Vêtements préférés —

"BUNCHERS" (enveloppeuses) — Manufacture de cigares — travail à la pièce sur moules — Age et nationalité indifférents —

CIGARIERS — Manufacture de cigares — travail sur moules — Age et nationalité indifférents — Avec expérience —

BARBIER — Expérience de 2 à 3 ans — Doit avoir ses outils — Bilingue préféré —

TAPISSIER — Pour couvrir sièges de chars de chemin de fer — Agé 30 à 50 ans — Expérience — Bilingue —

OPERATEUR DE "GRADER" — Avec expérience — pour travail en dehors de Montréal — Age et nationalité indifférents — Très urgent —

"POWDER MAN" — Pour contracteur général — Avec expérience — Age et nationalité indifférents — pour travail en dehors de Montréal —

POSITION POUR FEMMES — 305 QUEST, STE-CATHERINE VENDEUSES —

De produits pharmaceutiques — bilingues — bonne apparence et beaucoup d'initiative — bonne mémoire — bonnes conditions de travail — \$15, à \$17, par semaine —

PREPOSEE AUX COMMANDES — Bilingue — célibataire ou mariée — 20 à 35 ans — \$15, par sem. —

MODELE POUR MANTEAU DE FOURRURE — Taille de 52 à 54 — Pas trop grande — Grandeur 14 — belle apparence — n'importe quel âge et langage — célibataire ou mariée — \$25, ou plus, par semaine —

COMPTABLES & DACTYLOGRAPHES — Expérience — bilingues — célibataires — 20 à 35 ans — Références exigées — bonne apparence et capables en chiffres, bonne écriture, aussi assidue au travail — \$25, par semaine —

OPERATRICE DE TELEPHONE — Doit faire un peu de clercal — Bilingue — Expérience — Célibataire ou mariée — \$25, par semaine —

DACTYLO & COMPTABLE — Expérience — bonne connaissance de la tenue des livres — Capable d'écrire sur clavignage, les deux langues si possible — Bonnes références — Assidue au travail — Devra aider au comptoir pour la vente de bijoux — Célibataire — De 18 à 20 ans — Bonne chance d'avancement — \$20, par semaine —

150 FEMMES demandées immédiatement pour l'hôpital militaire pour travailler comme serveuses de tables, femmes préposées au ménage, et aides dans les cuisines. \$80, PAR MOIS — REPAS FOURNIS Femmes mariées acceptées. Venez sans frais.

Mlle C. DARSEREAU, 305 QUEST, RUE STE-CATHERINE

Ayez recours sans scrupules à votre bureau local du Service national de Placement. Il est là pour répondre à vos besoins et à ceux de votre collectivité.

MINISTRE FÉDÉRAL DU TRAVAIL Humphrey Mitchell A. MacNamara MINISTRE DU TRAVAIL SOUS-MINISTRE

C'est par la femme, réserve morale et religieuse du genre humain que la famille sera toujours réconciliée et ravivée en idéal.
(Vérine)



La vie féminine



C'est par l'influence, tout de sa personnalité morale et intellectuelle, beaucoup plus encore que par l'exercice de pouvoirs délégués, que la femme mènera le monde.
(Vérine)

Rédactrice: Germaine BERNIER

A travers les temps

La civilité à table

Nos ancêtres passent pour avoir beaucoup aimé la table et considéré qu'un bon repas est une des fins de l'existence; aussi, n'ont-ils pu manquer d'attacher un grand prix à la manière dont on doit se comporter dans cette grave circonstance de la vie. Supposons donc que vous êtes invité à dîner chez quelque riche bourgeois de l'ancienne France et que vous alliez prendre part à l'un de ces plantureux festins d'autrefois. Asseyez-vous à table, regardez autour de vous, observez comment se comportent vos voisins. Vous aurez de quoi vous instruire — et vous amuser!

Comme les usages changent d'une époque à l'autre! Quelle différence entre les règles d'édicte le savoir vivre! Un homme d'aujourd'hui, sachant son monde, serait bien étonné si l'on venait lui dire qu'il observait tous les préceptes recommandés par le code le plus récent de la civilité, il en aurait passé pour un malotru.

Telle est pourtant l'exacte vérité. Un exemple suffira pour nous en convaincre. Nous ne l'empruntons ni à l'étiquette des cours, ni aux élégances de la vie de salon, mais tout bonnement à la façon dont on devait se tenir à table pour peu qu'on fût invité à dîner dans une maison bourgeoise.

Supposons-nous donc transportés en arrière, au début du XVIII^e siècle. Invitions-nous chez un contemporain de Louis XIII. Demandons-nous ce qu'il était permis ou défendu de faire. Nous irons de surprise en surprise.

On met le couvert. — Comment on dispose les convives. — Certes, alors ainsi qu'aujourd'hui, il y a dans la hiérarchie des repas toute sorte de degrés, depuis le déjeuner rustique de l'humble paysan qui interrompit son travail dans les champs pour grignoler, assis sur une boîte de paille, un morceau de pain bis, jusqu'aux festins du roi recevant magnifiquement les grands seigneurs au Louvre ou à Fontainebleau.

Mais prenons les usages dans leur ensemble: il n'y en a presque pas un qui ne soit en contradiction avec les nôtres. D'abord, nous cherchions en vain dans les maisons de ce temps ce que nous appelons une salle à manger. Les bourgeois, les princes, le roi lui-même ont pour salle à manger leur antichambre. Elle est généralement carrelée, munie de grands buffets de noyer ou de chêne sculpté.

La disposition des convives n'est pas davantage identique à la nôtre. Au repas de famille qui se prend autour d'une table rectangulaire, le père est au milieu; il a près de lui, et non en face, la mère; les enfants s'agenouillent autour, les garçons à la droite du père, les filles à la gauche de la mère, séparés les uns des autres.

Pour les grands dîners, les femmes s'invitent souvent seules entre elles et les hommes seuls entre eux. Le mélange à dose égale des uns et des autres n'est pas une règle absolue.

Toutefois, le mieux est de prendre pour exemple un repas où seront admis des convives des deux sexes et d'en noter tous les détails. Entrons donc chez quelque conseiller au Parlement, habitant rue St-Thomas du Louvre ou chez quelque gros banquier à l'Instant où l'on met le couvert pour un dîner prié.

La nappe, une belle nappe damassée, tombe jusqu'aux pieds de la table. On dispose autour d'assiettes qu'il y aura de convives, et sur chaque assiette, on met un petit pain, un couteau, une fourchette, puis on recouvre le tout de la serviette. Ne vous étonnez pas si l'on ne place point de verres. Les verres ne restent pas à demeure devant celui qui mange. Quand vous aurez soif, vous demanderez à boire et l'on vous apportera ce qu'il faut sur un plateau, puis on remportera le tout dès que vous aurez bu.

En revanche, on range devant les convives une série de plats qui y resteront durant tout le repas et où vous pourrez puiser à discrétion. Ce sont: des viandes froides, langues de boeuf salé, jambons, des pâtes de venaison; des fruits: miras, cerises, figues, prunes, melons; parfois des tourtes, des espèces de pâtes dites "coqueluches".

Les tables sont "chargées": il ne

reste plus qu'à faire entrer les convives.

La viande de Monsieur est portée. — Le domestique n'annoncera pas: "Madame est servie". — Ce n'est pas l'expression consacrée — mais il dira: "La viande de Monsieur est portée".

Au plus considérable parmi ses invités, le maître de la maison désigne la place d'honneur qui est au haut bout de la table; pour lui, il se mettra modestement à la dernière place, qui est le milieu du côté.

Le personnage du haut bout à droite a des privilèges. Un domestique se tient en permanence derrière lui avec deux assiettes: l'une pour changer la sienne quand besoin sera, l'autre pour aller porter sa part à un convive quelconque un morceau particulièrement succulent qu'il tient sous sa fourchette, attention délicate fort appréciée.

Ce personnage, ensuite, a la faculté de changer plusieurs fois de serviette, au cours du repas et l'hiver on les lui apporte chauffées.

Ne vous asseyez pas encore: il faut vous laver les mains. A cet effet, les domestiques font passer un bassin de métal dans lequel deux par deux ou trois par trois, les convives trempent leurs doigts.

Le moment est venu de dire le "Benedicite". Chacun retire son chapeau — car les hommes se mettent à table avec leur chapeau — on joint les mains et on répond pieusement.

Alors "le plus honorable invité de la compagnie" donne le signal de commencer le repas en mettant lui-même la main au plat. Sur quoi chacun se sert. Le maître de maison veillera à ce que tout se passe bien; nous disons "le maître", car pour ce qui est de la maîtresse de la maison, il n'en est pas question.

L'ordre des services et le défilé des plats. — D'abord, le potage, puis les oeufs. Attention! "On connaît un lourdaud à manger un oeuf à la coque"; et celui-là est "lourdaut" qui "rompt" l'oeuf autrement que par le petit bout et avec son couteau, puis le "hume" au lieu de le manger.

Après quoi défilent les entrées: des pigeonneaux farcis, de la tête de veau, des hachis et des fricassées. Puis des viandes bouillies, boeuf, poule et mouton.

Les rôtis nous étonnent par leur diversité — veau, gigot, porc, lièvre, lapin, volailles — et aussi par la multiplicité des accessoires dont ils s'accompagnent et dont quelques uns sont, pour le moins, imprévus.

On apporte en effet sur les tables, avec la viande, de petites assiettes contenant des olives, des câpres, des raves, des melons et surtout des oranges coupées en tranches.

Le rôti achevé, le poisson suit. Pas de légumes. Contrairement à l'opinion courante, nos pères n'en mangent que peu ou pas du tout. Le fond de la nourriture au XVI^e et au XVII^e siècle, même à la campagne et chez les paysans, est la viande; on en consomme alors des quantités.

Somme toute, ce menu à peu près partout uniforme, chez le roi, le grand seigneur, le magistrat, le marchand ou le financier, constitue une manière de se nourrir plantureuse et lourde. On ne connaît pas encore les plus fines élégances des plats.

La manière de boire honnêtement. Petite toilette finale. — Aussitôt arrose-t-on le repas de fréquentes libations. Pas de vin pur: "cela est affaire aux ivrognes". Mais les gens du temps n'en apprécient pas moins le bon vin: celui de Ruell, celui d'Orléans, de Frontignan, le vin de Bordeaux qu'ils appellent "le vin de Gascogne ou, plus généralement, le vin d'Anglais non mentent clair et d'un arôme appelé de Ste-Geneviève, lequel a même la propriété de guérir la fièvre.

Et voici que le repas touche à la fin: on a posé le dessert: fruits de la saison, fruits secs, gâteaux et confitures; on a distribué les dra-

La Chicorée

Juillet, sous les atours de ses grands ciels de feu,
A tant fleuri les champs d'une teinte de bleu
Qu'il semble que la Terre à plaisir azurée
Sourit au paysan dans chaque chicorée.
Partout dans les matins cette fleur se déçoit,
Domine le chardon, le foin, le mélilot,
Hissant son bleu de ciel, sa rondelle légère,
Dans son tendre bonheur de boire la lumière.
Hier, la marguerite en son charme ingénu
Et le clair bouton d'or nous ont bien retenus;
Mais qui cherche à te voir, petite renoncule,
Quand ainsi la beauté d'une autre fleur pullule?
Voyez! la chicorée a criblé les moissons,
Pastellise la route et fait face aux maisons.

Mais toi, le paysan, tu dis: La mauvaise herbe!
Tu ne prends nulle joie à voir ce bleu superbe:
Tu ne peux trouver bon d'accueillir cet azur;
C'est grâce de fleur qui pique ton foin mûr.
Point de place, dis-tu, pour la plante inutile:
Le bon grain seul a droit à la glèbe fertile.
Tu rêves de tuer dans son bleuissement
Ce triomphe de fleur qui sourit bellement;
Et tu ne sais pourquoi, saluant la nature,
Le rêveur vient chanter la fleur candide et pure.

Albert FERLAND

gées: il ne reste plus qu'à procéder à la petite toilette obligatoire de quitter la table.

Les serviteurs présentent d'abord des cure-dents: il est recommandé de ne pas les garder dans la bouche, non plus que de les mettre sur l'oreille. Puis on apporte les "plats-bassins" dans lesquels les convives se lavent les doigts. Quelques personnes se rincent la bouche avec du vin et, devant tout le monde, rendent ce vin sur l'assiette; mais cette pratique n'est pas généralement admise.

N'aime rien de trop

Trop de repos nous étourdit.
Trop de fracas nous étourdit.
Trop de froidure est indolence.
Trop d'activité, turbulence.
Trop d'amour trouble la raison.
Trop de remède est un poison.
Trop de finesse est cruauté.
Trop de rigueur est ardeur.
Trop d'audace, témérité.
Trop d'économie, avarice.
Trop de bien devient un fardeau.
Trop d'honneur est un esclavage.
Trop de plaisir mène au tombeau.
Trop d'esprit nous porte dommage.
Trop de confiance nous perd.
Trop de franchise nous dessert.
Trop de bonté devient faiblesse.
Trop de fierté devient hauteur.
Trop de complaisance, bassesse.
Trop de politesse, fadeur.

PANARD.

Notes et pensées

Culture humaine

C'est la libération totale qu'il faut poursuivre. Elle ne sera jamais achevée. Aussi bien ce n'est pas de repos qu'il faut rêver, mais de travail éducatif. Les loisirs eux-mêmes, que la machine et l'organisation internationale rendront plus nombreux, si les hommes ne deviennent pas fous, les loisirs eux-mêmes doivent servir, non à nous divertir, mais à développer notre culture ouvrière. Ce mot me déplaît, parce qu'il renferme une équivoque. Il y a une technique des métiers, technique du paysan, technique de l'ouvrier des mines, technique de l'ouvrier d'imprimerie. Les techniques sont nombreuses et diverses. Il n'y a qu'une seule culture, la culture humaine, la culture qui apprend à l'homme à faire son métier d'homme. C'est un noble métier que le métier d'homme. Nul ne peut le remplir à notre place.

Cardinal SALIGÉ

PERSPECTIVE

C'est la cupidité, c'est l'égoïsme, c'est l'orgueil qui font les guerres, toutes les guerres. On le sait. Quel est l'homme qui a travaillé depuis la signature de l'armistice à devenir plus humble, plus charitable, plus détaché des richesses?

Quelle est la nation — hors le cas d'anémie consécutive aux blessures de la guerre — quelle est la nation

qui pense et dit: Je cède pour l'amour de la paix. J'abais mon barage douanier. Je renonce à étendre plus loin ma sphère d'influence. Je donne à ma voisine pour lui assurer une chance de paix avec moi. Je mets toutes mes énergies à la culture de mes champs, à la justice de mes tribunaux, à la protection de mes malades et de mes faibles, à la santé morale de mes enfants, à la pratique de la crainte de Dieu et à l'obéissance à ses lois.

La poursuite est la paix, et pas ailleurs.

Qui est-ce? Tous.

Qui est-ce? Tous.

Alors avant dix ans il faudra têter de la bombe atomique, car, selon que le disait Clement Attlee au parlement de Washington: "Les découvertes matérielles de l'homme ont devancé son progrès moral".

L'AMI

Le Service féminin

Ottawa. — Le Service féminin de la Marine royale canadienne s'est retiré du service actif, le 31 juillet, après environ quatre années d'existence.

La première classe de Wrens fut organisée au Canada pour service actif au mois d'août 1942. Cette classe comprenait 67 jeunes Canadiennes et ce nombre s'éleva jusqu'à 6,783. De ce nombre, 5,893 étaient en service actif au mois d'avril 1945. Pour la majeure partie les Wrens canadiennes servirent au Canada.

Retraite chez les Franciscaines Missionnaires de Marie

Il y aura à Béthanie, 80 est, rue Laurier, Montréal 14, tél.: DO. 8026, des retraites aux dates suivantes: Pour jeunes filles, par le R. P. Caron, C.S.R., du 2 au 4 août, du 9 au 11 août et du 23 au 25 août.

Retraite mariale par le R. P. Gervais, S.M.M., du 16 au 19 août. Le conventum des anciennes retraitantes, dames et jeunes filles, aura lieu le dimanche 8 septembre. Prière de s'inscrire à l'avance.

Coupons de beurre et de viande

Ottawa, 1. — Les coupons de viande M-40 à M-50 et les coupons de beurre R-10 à R-17 au carnet de rationnement des consommateurs ne pourront plus servir à l'achat de ces denrées après le 31 août, le Service du rationnement et du commerce en temps de guerre annonce aujourd'hui.

Ce changement ne touche en rien aux coupons à l'effigie du castor et du bison remis aux membres de nos armées et autres détenteurs de cartes de rationnement. De plus, tous les coupons de sucre demeurent valides jusqu'à nouvel avis.

choeur, toutes sont revêtues de noir. C'est que, dans cette nef, les plus jeunes sont sexagénaires et les plus âgées approchent de leur centenaire.

Chaque dimanche, le spectacle est le même, ces dames occupant le même prie-Dieu, celui qui porte leur nom et dont elles ont, après maintes réflexions, choisi l'emplacement.

Mme Olfrey-Danoy, un peu dure d'oreille, est à proximité de la chaire de vérité. Mais on se demande pourquoi. Dès que M. l'aumônier énonce en latin la pensée qu'il va développer, la tête de la doyenne s'affaisse sur son jabot de dentelles. On peut dire d'ailleurs, d'une façon générale, que tout ce qui entoure la chaire à l'ouïe paraisseuse, mais le sommeil, prompt.

Mme Vertain, qui songe partout à son bien-être, a installé sa chaise près du radiateur. La générale Lucchain, toujours soucieuse de son importance, a élu l'endroit où passe le plus souvent M. l'aumônier. Elle aime se faire remarquer. Mme Vermuche, elle, a déjà changé trois fois de place. La première, parce

que sa voisine de derrière se mettait à genoux quand elle était assise et lui respirait dans le cou. La deuxième, parce que sa voisine de devant poussait sa chaise contre la sienne quand elle s'asseyait. La troisième, parce que sa voisine de droite murmurait constamment ses prières à mi-voix. Pour que personne ne l'ennuie plus, cette brave dame est descendue au dernier rang où elle est tout à fait isolée.

Mme Nieuwelt, qui ne cesse pas de craindre les incendies, a exigé d'être à proximité de la porte principale. Quant à Mme Deluc, elle a simplement demandé: "Où préférez-vous que je sois?" Elle a obéi.

Heureusement pour l'édification, il y a aussi des dames réellement pieuses, qui ne songent qu'à être le plus près possible de l'autel!

La première d'entre elles est Mme Baylère, chargée de quêter à tous les offices. Depuis quelque temps elle se sert d'un plateau de préférence à l'aumônière:

Ainsi je surveillerai mieux, a-t-elle expliqué à la Révérende Mère, Du jour au lendemain le produit

CAMARADES DE VACANCES!



Le chien est ami des enfants... Il leur témoigne une patience inaltérable et un dévouement sans limite!

Secrets de ménagère, Trésors du foyer

Nous avons noté... pour vous

"Vous partez! Tout est prêt — ou presque... êtes-vous sûre de ne rien avoir oublié? Il vous faut d'abord mettre votre appartement en sommeil pour éviter, au retour, de grands nettoyeurs qui vous feraient perdre le bienfait de vos semaines de repos. Il vous faut aussi penser aux mille petits riens de la dernière heure. Pour vous épargner peine et agitation, nous avons noté tout ceci pour vous, et où vous trouverez également ce que vous pourriez appeler les "dix commandements des vacances". Ainsi, nantie de ce petit aide-mémoire, vous pourrez être tout à la joie de vous éva-

der de la ville et le mot magique prendra déjà tout son sens.

— Enveloppez soigneusement l'argenterie, si possible dans du papier noir, elle ne ternira pas.

— Astiquez et emballez les casseroles. Vous les retrouverez luisantes à votre retour.

— Faites un grand nettoyage des placards, vaporisez-les d'un produit antimites, et fermez-les en introduisant des journaux dans les fermures.

— Glissez dans les fauteuils ou divans des boules antimites.

— Rassemblez les meubles au centre de la pièce et recouvrez-les entièrement avec un drap.

— Protégez le piano, déposez à l'intérieur, à l'endroit des feutres, naphthaline ou quelques rares grains de café torréfié.

— Confiez vos plantes et vos animaux à une âme charitable pour qu'ils soient bien soignés, pendant votre absence.

— Demandez à votre concierge d'aérer l'appartement de temps en temps, quand il fait beau.

— Emportez du cold cream et du rouge à lèvres, rien d'autre. Laissez respirer votre peau: elle a droit à ses vacances.

— Ajoutez dans votre sac quelques cachets pour ne pas avoir à vous en servir, des serviettes en papier pour limiter la question du blanchissage.

— Si vous craignez de ne pas dormir, vous devez vous munir de boules pharmacologiques pour mettre la nuit dans vos oreilles.

De même, si vos yeux sont sensibles, protégez-les contre la lumière du soleil: emportez des lunettes fumées.

— N'oubliez pas le nécessaire de couture, pour réparer les accroc qui pourraient arriver.

— Défaites les lits, pliez les cou-

vertures, vaporisez-les d'essence de sapin et rangez-les.

— Ne laissez aucune denrée périssable dans le garde-manger, ni dans les vases, aucune fleur fraîche qui pourrirait.

— Videz soigneusement la boîte à ordures et passez-la au désinfectant (eau de Javel).

— Fermez les volets en les attachant très soigneusement.

— Naturellement, vous laisserez toutes les pièces propres, tapis brossés, carpettes battues, abat-jour enveloppés, rideaux dépliés, etc. Vous serez largement récompensé de votre ennui du moment.

— Emportez votre carte d'identité, votre stylo, vos carnets de rationnement.

Un livre, pour les jours de pluie et un bloc de "not à la poste", s'il est indispensable d'envoyer quelques lignes.

— Notez, pour le retour, dans votre carnet, où sont rangées les clés des meubles fermés.

— N'oubliez pas de fermer les compteurs: gaz, électricité et arrêt d'eau, pour ne pas trouver de désastre en rentrant.

— Vous avez organisé votre voyage, vous n'emporterez que le strict nécessaire de bagages et le maximum de bonne humeur. Amusez-vous beaucoup.

Vous aimez les jeux sur la plage, le soleil, la mer et vous allez profiter de votre séjour pour vous baigner. Voici 10 conseils à noter:

1. Apprenez à nager debout; en regardant deux repères placés sur la côte l'un derrière l'autre, vous "contrôlez" le courant qui vous entraîne.

2. Ne plongez jamais sans reconnaître l'endroit où vous plongez: soyez sûre que votre pied ne glissera pas. Regardez s'il y a suffisamment de fond.

3. Si vous avez peur, respirez calmement, pratiquez une nage reposante, habitez-vous à nager sous l'eau et vos craintes disparaîtront.

4. Ne laissez pas vos enfants jouer tout de suite après le déjeuner dans les mares d'eau, ils peuvent tomber et avoir une congestion et attendez au moins deux heures après les repas avant de vous baigner.

5. Si vous êtes débutante méfiez-vous, lorsque la mer monte, de ne pas nager trop loin du rivage, vous risqueriez de perdre pied ou de ne pouvoir revenir.

6. Ne comptez pas, pour vous

soutenir, sur un ballon, il risque de vous échapper et vous ne le rattraperez que si vous nagez bien.

7. Si vous avez une crampe dans une jambe, ne vous affolez pas. Aspirez de l'air et laissez-vous tomber dans le fond de l'eau. Remontez en vous aidant avec vos bras. Faites ce mouvement plusieurs fois de suite.

8. Même si vous savez nager ne vous éloignez pas à une grande distance du bord sans être accompagnée.

9. Méfiez-vous des insolations, surtout si vous êtes sujette aux migraines.

10. N'oubliez pas d'emporter espadrilles ou souliers de bains de mer en caoutchouc pour éviter de vous couper les pieds sur des coquilles de moules, des oursins ou autres.

Cà et là

A UN DEBITEUR

— Voyons, vous avez promis de payer aujourd'hui!

— Impossible!

— Un honnête homme n'a qu'une parole!

— C'est, en effet, tout ce que j'ai sur moi, en ce moment!

DIFFERENCE

— Papa, quelle différence y a-t-il entre l'économie et l'avare?

— Eh bien, voici: si je restreins mes dépenses, la mère dit que c'est de l'économie; si je restreins les siennes, elle dit que c'est de l'avare.

FERME

— Pardon, M'sieur, l'employé, quand est-ce que votre guichet ne sera plus fermé?

— Quand j'aurai mis la pancarte "ouvert".

TEL PERE, TEL FILS

— Déjà voleur, à ton âge?

— Papa est malade, M'sieur, c'est moi qui l'emplacé.

Dura lex...

sed lex... la loi est dure mais c'est la loi. Comme on le sait, bien des choses, même de première nécessité, sont prohibées, mais ce qui n'est pas défendu, toutefois, c'est de donner sa commande tout de suite pour le manteau que l'on se propose de porter dès les "premiers grands froids" de l'hiver.

L'été, c'est bien la saison pour donner ses mesures alors que la main-d'oeuvre est moins "pressée". Pour ne pas courir le risque d'un retard d'un mois ou deux, entrez et commandez chez Reid Fourres Inc., aujourd'hui ou le plus tôt possible, 1473 rue Amherst.

les petits oiseaux, chère Madame?

— Comment le savez-vous, ma Mère? En effet, je les attire à ma fenêtre en leur distribuant des miettes de pain. Ils sont si gentils, ces mignons!

— On m'avait donc bien renseignée. Je suis au regret de vous rappeler, madame, que nos règlements interdisent de nourrir des animaux, même si ce sont des moutons.

Le sourire de Mme Vertain se change en grimace.

— Pour quelle raison, ma Mère? Qu'y a-t-il de mal?

— Rassurez-vous, chère madame, il n'y a rien de mal. Mais cela nous attire des désagréments avec un propriétaire voisin, dont la terrasse reçoit le pain négligé par les oiseaux. L'eau de pluie imprègne ces miettes. Et cela finit par troubler le zèle.

Mais déjà la Supérieure est accablée par une autre personne. Mme Vertain ne peut confier ses doléances qu'à Mme Nieuwelt vers qui elle se retourne.

— C'est un peu fort tout de même! Mes pauvres petits devraient désormais repartir, le bec vide. C'est à vous fendre le coeur.

(A suivre)

Feuilleton du "Devoir"

ARRIÈRE-SAISON

Par Germaine Acremant

10. (Suite)

Ces jeunes filles, approchant de la trentaine ou l'ayant dépassée, sont quelques-unes des bénéficiaires de l'Oeuvre de Sainte-Opportune. Avec plusieurs religieuses et quelques jeunes parentes de ces dames, elles font partie du choeur de chant.

— Quelle heure est-il? demande Marguerite.

— Neuf heures et quart seulement. Nous avons le temps.

— Je me sens en voix aujourd'hui.

Elles profitent de leur avance pour potiner.

— Comment va-t-elle?

— Qui?

— La reine, voyons!

— Ah! Mme de Belterre?

— Bien sûr!

— Je vous devine. Vous voulez savoir si la princesse viendra chanter aujourd'hui.

— Princesse ou pas princesse, notre choeur de chant a quand même une autre tenue quand Mme Danielle est là.

— Je le sais, hélas! ronchonne Marguerite. En voilà une, qui a de la chance! Elle se mariera comme elle le voudra.

— On croirait que vous en avez de la peine?

La vie liturgique

Huitième dimanche
après la Pentecôte

INTROIT

*Nous sommes stupéfaits, ô Dieu, de ta miséricorde
Au milieu de ton temple;
Comme ton nom, Jehovah, que ta louange
Aille aux extrémités de la terre.
Jehovah est grand, digne de louanges infinies
Dans la ville de notre Dieu,
Sa sainte montagne*
(Ps. 47, 10-11, 2).

Cet Introit est le même que celui de la fête de la Purification de Notre-Dame. La miséricorde au milieu du temple, c'est une personne, c'est Notre-Seigneur. Notre-Seigneur est en effet la grande miséricorde de Dieu envers les hommes. La miséricorde convient à Dieu souverainement. Le miséricordieux est affecté à la vue de la misère d'autrui comme s'il s'agissait de la sienne propre et il s'efforce d'écarter la misère du prochain comme si elle était sienne. Tel est l'effet de la miséricorde: écarter d'autrui la misère qui l'affecte. Qui mieux que la source première de toute bonté, Dieu, peut, par sa perfection, écarter toutes les déficiences. Quant au sentiment de tristesse qui affecte le miséricordieux, évidemment, il ne saurait se trouver en Dieu. Même chez les hommes, ce sentiment peut se réduire à peu de chose, car la miséricorde est avant tout oeuvre de la volonté. Les hauts et les bas des vieilles sentimentalités au sang appauvri ne sont pas indispensables. Ici encore, des oeuvres, des paroles, pas plus qu'il n'en faut: «si un frère ou une sœur sont dans la nudité et n'ont pas ce qui leur est nécessaire chaque jour de nourriture, et que l'un de vous leur dise: «Allez au païs, chauffez-vous, et vous rassassiez, sans leur donner ce qui est nécessaire à leur corps, à quoi cela sert-il?» (Jae. 2, 15-16).

Quand Dieu fait miséricorde, se réjouit-il de sa justice? Non. Il la dépasse. La miséricorde est une plénitude de justice. Voir une opposition entre les attributs divins, c'est suivre une imagination. Le plus l'exclut pas le moins, l'infini. La justice, c'est bien, la miséricorde, c'est mieux. Si l'on attribue certaines oeuvres à la justice de Dieu et d'autres à sa miséricorde, c'est parce qu'en certains apparaît davantage la miséricorde et en d'autres la justice, mais en toute oeuvre de Dieu la justice et la miséricorde se rencontrent.

Prise en elle-même, la miséricorde est la plus grande des vertus. Elle s'épanche sur autrui, subvient à ses besoins, ce qui est le propre du supérieur. Elle miséricordieuse est donc le propre de Dieu. La miséricorde est la cinquième béatitude: «Heureux les miséricordieux car ils obtiendront miséricorde» (Mt. 5, 7). Les misères d'autrui peuvent être des misères physiques ou morales, d'ordre naturel ou surnaturel. La miséricorde a à s'exercer dans les choses corporelles ou matérielles: «si quelqu'un possède des biens de ce monde et que, voyant son frère dans la nécessité, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurera-t-il en lui? (I Jn. 3, 17). Il y a ensuite les misères morales, les plus grandes parce que d'ordre spirituel. L'esprit l'emporte sur la matière. Le miséricordieux obtient miséricorde des hommes le plus souvent, toujours de Dieu. Pour avoir exercé la miséricorde envers les hommes, Dieu lui fera miséricorde. La grande miséricorde de Dieu, c'est le salut éternel qui délivre de toute misère et à jamais.

La miséricorde de Dieu est universelle: «Jehovah est bon envers tous, et sa miséricorde s'étend sur toutes ses créatures» (Ps. 144, 9). «La terre est remplie de la bonté de Jehovah» (Ps. 32, 5). — Avec Jehovah est la miséricorde» (Ps. 129, 7). — «Jehovah est bon, sa miséricorde est éternelle» (Ps. 89, 5). — Il importe de nous pénétrer de l'infinie miséricorde de Dieu. Il faut que nous voyions en Dieu surtout la miséricorde puisque c'est surtout elle qu'il fait prévaloir en notre faveur. Les misères de la vie, l'apparence des choses poussent les âmes de peu de foi à imaginer un Dieu cruel. Naturellement, de telles âmes, si elles vont à Dieu n'y peuvent aller qu'à reculons et comme de peur. Tandis que celui qui se persuade, ce qui est la vérité absolue, que Dieu est infi-

niment miséricordieux, mettra toute sa confiance en Dieu en qui est le salut. Même dans la damnation des réprouvés la miséricorde apparaît, non pour abandonner la sentence, mais en allégeant dans une certaine mesure, ne punissant qu'en deca de ce qui serait dû.

Notre-Seigneur nous dit: «Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait» (Mt. 5, 48). Dieu est miséricordieux. Notre perfection requiert donc absolument la béatitude de la miséricorde. L'orgueilleux ne peut être miséricordieux: il est sans entrailles. L'orgueilleux, c'est le réprouvé: «Il a dissipé ceux qui s'enorgueillissaient dans les pensées de leur coeur; il a renversé leur trône les potentats» (Lc. 1, 51-52). Orgueilleux et humble s'opposent; sans entrailles et miséricordieux s'opposent parce que réprouvés et élus s'opposent. Voyons de quel camp nous sommes. Joie aux miséricordieux, tristesse aux orgueilleux. Heureux ceux qui ont un coeur de chair et non de pierre! Plus heureux encore ceux qui ont le coeur rempli de la charité du Christ. Job l'a dit: «Il n'y a pas d'homme comme lui sur la terre, intègre, craignant Dieu et éloigné du mal» (Job. 1, 18). Etait ainsi: «J'étais l'oeil de l'aveugle, et le pied du boiteux, j'étais le père des pauvres, j'examinais avec soin la cause de l'inconnu» (Job. 29, 15-16). Tobie aussi: «Tous les jours il distribuait à ses frères, ceux de sa nation, captifs comme lui, tout ce dont il pouvait disposer... Tous les trois ans il distribuait aux prosélytes et aux étrangers toute sa dime... Etant une fois allé à Ragès, ville des Mèdes, avec dix talents, provenant des largesses dont le roi l'avait enrichi, parmi le grand nombre de ses compatriotes, il vit un homme de sa tribu, nommé Gabélus, qui était dans le besoin, et il lui donna contre un reçu cette somme d'argent... Tobie allait visiter chaque jour tous ceux de sa parenté; il les consolait et distribuait de ses biens à chacun, selon son pouvoir; il donnait à manger à ceux qui avaient faim, procurait des vêtements à ceux qui étaient nus et mettait un grand zèle à donner la sépulture à ceux qui étaient morts ou qui avaient été tués». Les amis de Dieu sont ainsi. Ils ne peuvent être autrement. C'est absolument impossible. Alors jugeons-nous. Non pas les autres, mais nous. Nous avons peut-être la bouche facilement ouverte, mais notre coeur, mais notre main. Pensées, paroles, oeuvres de miséricorde, tout cela doit se suivre comme les grains d'un chapelet, de près, sans maille cassée. D'ordinaire, le plaisir nous attire. Eh bien! l'écriture nous affirme qu'il «y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir» (Act. 20, 35). Ceux qui pratiquent la miséricorde, cette forme pratique du don, le savent. Heureux ceux qui ont appris dès l'enfance à donner et à se donner.

Mais attention. Aucune vertu ne nous dispense d'être intelligents puisque la vertu c'est l'ordre de la raison soit naturelle, soit surnaturelle, selon que nous avons des vertus naturelles ou surnaturelles. Ah! bien, la raison vaut que la partie se sacrifie pour le tout et les parties les moins nobles pour les parties les plus nobles. La raison veut qu'un membre soit sacrifié pour le salut du corps. Dans l'ordre physique et plus encore il nous faut préférer le tout à la partie, le meilleur au moins bon, l'âme au corps. Par miséricorde pour l'âme, il faut être sans pitié pour le corps. Pour le bien de l'Eglise tout entière ceux qui en ont la garde, nos chefs hiérarchiques, n'hésitent pas à retrancher de son sein les hérétiques et les schismatiques. Saint Paul qui désirait être anathème pour le salut de ses frères: «car je souhaitais d'être moi-même anathème, loin du Christ, pour mes frères, mes parents selon la chair» (Rom. 9, 3), n'hésite pas à séparer de la société chrétienne de Corinthe un incestueux: «Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous tous réunis et moi en esprit au milieu de vous, avec la puissance de Notre-Seigneur Jésus, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la mort de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus» (I Cor. 5, 4-5). Que le corps soit livré à Satan pour que l'âme soit à Dieu. Les sensibilités à fleur

Désastreux incendie
à St-Aimé

Une meunerie et quatre maisons sont la proie des flammes

Saint-Hyacinthe, 1er (D.N.C.). — Une meunerie et quatre maisons d'habitation ont été détruites, hier, à Saint-Aimé, à quelque 27 milles de Saint-Hyacinthe, au cours d'un incendie qui menaça pendant quelque temps de tourner en conflagration. La meunerie de M. Oscar Dupré fut réduite en cendres, de même que les maisons de MM. L. Lafond, Lucien Cloutier, Jean-Louis Lassonde et Joseph Bibeau. Deux autres maisons furent aussi endommagées, celles de MM. Adélard Arsenault et Joseph Harel. Les flammes ragèrent pendant plusieurs heures dans la partie est du village, non loin du vieux manoir Massue, qui fut pendant quelque temps menacé. Le feu se déclara à la meunerie de M. Dupré, probablement dû à une étincelle provenant d'un moteur électrique. Il prit rapidement des proportions, des tisons embrasés tombèrent sur les maisons voisines, et l'on se demanda à certain moment si toute la partie du village n'y passerait pas. Le feu commença vers 11 heures 15 de la matinée. Désespérant de pouvoir le maîtriser, les autorités mandèrent les pompiers de Saint-Hyacinthe, de Sorel et de Pierreville, et c'est grâce à leur aide qu'on put en avoir raison. On n'a pas encore idée des dommages, qui s'élèvent à des milliers de dollars. Heureusement, personne ne fut blessé au cours de la bataille contre les flammes.

Dom Rœul HAMEL, O.S.B.

Un régime sain. — L'hygiène alimentaire est une science d'application universelle et quotidienne. Les gens sages se renseignent le plus possible sur les aliments et les régimes sains. D'après le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, l'étude de l'hygiène alimentaire permet à la fois de vivre en meilleure santé et d'économiser de l'argent.

Désastreux incendie
à St-Aimé

Une meunerie et quatre maisons sont la proie des flammes

Saint-Hyacinthe, 1er (D.N.C.). — Une meunerie et quatre maisons d'habitation ont été détruites, hier, à Saint-Aimé, à quelque 27 milles de Saint-Hyacinthe, au cours d'un incendie qui menaça pendant quelque temps de tourner en conflagration. La meunerie de M. Oscar Dupré fut réduite en cendres, de même que les maisons de MM. L. Lafond, Lucien Cloutier, Jean-Louis Lassonde et Joseph Bibeau. Deux autres maisons furent aussi endommagées, celles de MM. Adélard Arsenault et Joseph Harel. Les flammes ragèrent pendant plusieurs heures dans la partie est du village, non loin du vieux manoir Massue, qui fut pendant quelque temps menacé. Le feu se déclara à la meunerie de M. Dupré, probablement dû à une étincelle provenant d'un moteur électrique. Il prit rapidement des proportions, des tisons embrasés tombèrent sur les maisons voisines, et l'on se demanda à certain moment si toute la partie du village n'y passerait pas. Le feu commença vers 11 heures 15 de la matinée. Désespérant de pouvoir le maîtriser, les autorités mandèrent les pompiers de Saint-Hyacinthe, de Sorel et de Pierreville, et c'est grâce à leur aide qu'on put en avoir raison. On n'a pas encore idée des dommages, qui s'élèvent à des milliers de dollars. Heureusement, personne ne fut blessé au cours de la bataille contre les flammes.

Dom Rœul HAMEL, O.S.B.

Un régime sain. — L'hygiène alimentaire est une science d'application universelle et quotidienne. Les gens sages se renseignent le plus possible sur les aliments et les régimes sains. D'après le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, l'étude de l'hygiène alimentaire permet à la fois de vivre en meilleure santé et d'économiser de l'argent.

L'emploi des enfants
de moins de 14 ans

L'inspecteur en chef du Service d'inspection du travail de la province, M. Clovis Bernier, avertit les intéressés qu'il est strictement défendu d'employer un garçon ou une fille âgés de moins de 14 ans révolus dans un établissement industriel ou commercial, ou dans un édifice public, soit de façon permanente, soit à temps partiel ou autrement.

Même si l'enfant est porteur d'un livret d'assurance-chômage, il est également interdit d'employer un garçon ou une fille âgés de 14 à 16 ans, à moins qu'ils ne soient porteurs d'un permis de travail émis par les Services de placement provinciaux.

L'inspecteur en chef avertit les intéressés que toute violation à la loi provinciale de l'admission des enfants au travail sera nécessairement suivie de sanctions.

Pour uniformiser
les lois canadiennes

Me Antoine Savard, c.r., bâtonnier du Barreau de la province de Québec, ainsi que Me Alfred Tourigny, c.r., et Mme T.-R. Kerr, c.r., de Montréal, représenteront le Barreau de la province au congrès annuel de l'Association du Barreau canadien, qui doit se tenir à Vancouver au cours du mois d'août, du 22 au 28.

La principale question à l'étude sera la possibilité d'uniformiser les lois canadiennes. Un rapport sera plus tard soumis au Barreau canadien, qui doit se réunir à la fin d'août à Vancouver.

L'instruction de nos anciens combattants à l'école de Brockville



La soirée du samedi passe gaiement pour ce joyeux trio de jeunes vétérans (photo du haut) suivant des cours à Brockville. Un bon nombre des 600 élèves y restent pendant leur congé de fin de semaine. Au réfectoire de l'établissement (à droite), les étudiants payent 25 sous par repas. Dans le garage de l'école (au centre), ces apprentis mécaniciens écoutent attentivement les explications de leur maître, tandis que d'autres anciens combattants apprennent le métier de cordonnier (photo du bas). Deux élèves du cours académique, Mary Gregory, de Montréal, et Jim Henderson, d'Oshawa (ci-contre), préparent leurs examens dans la salle commune. Mary, ex-membre du service féminin de la Marine canadienne, se propose de suivre des l'autisme les cours d'infirmière au Royal Victoria. Jim, vétéran de la guerre en mer, doit entrer à l'université cette année. — (Office National du Film).



Pèlerins de retour

Un groupe d'environ 25 membres de la confrérie des pèlerins de Chicago est arrivé à la Gare Bonaventure (Centrale) aujourd'hui, en route pour Sainte-Anne-de-Beaupré, et demeurera dans cette ville jusqu'à samedi. Déjà 125 membres de la même confrérie se sont rendus de Chicago à Sainte-Anne-de-Beaupré dans un train spécial du Canadien National et ont participé aux cérémonies qui ont marqué la fête de Sainte-Anne, le 26 juillet dernier.

Bonis de \$2,158,531.42
aux employés de tramways

Les employés de la Montreal Tramways se sont partagés hier une somme de \$2,158,531.42. Cette somme représente le quart du revenu net de la compagnie au-dessus de \$15,000,000 au cours de l'année dernière.

L'an dernier les employés avaient reçu un montant total de \$1,814,000, soit \$344,531.42 de moins que cette année.

Le concours des boîtes
à rebuts

Le directeur du service municipal des travaux publics, M. H.-A. Gibeau, annonce qu'il a reçu à date un grand nombre de suggestions concernant le changement projeté des boîtes à déchets. Il rappelle en même temps que les conditions du concours sont les suivantes:

- 1.— Un prix de \$100 sera accordé pour la meilleure suggestion touchant le remplacement des boîtes à rebuts en usage dans les rues de la ville par un modèle de forme et de couleur attrayantes;
- 2.— Les nouvelles boîtes seront faciles à fabriquer en série, solides sans être trop lourdes, faciles à vider et construites de façon à ce qu'elles ne s'obstruent pas facilement;
- 3.— Les nouvelles boîtes seront attrayantes de couleur, faciles à peindre et dotées d'une couleur autre que le rouge des boîtes à lettres;
- 4.— Le concours se terminera le 31 août prochain et le prix sera décerné avant la fin de septembre;
- 5.— Le directeur des travaux publics sera seul juge du concours;
- 6.— Toutes les suggestions et tous les dessins soumis deviendront la propriété de la ville;
- 7.— On adressera les suggestions au directeur des travaux publics, à l'hôtel de ville.

La vague communiste

Sous ce titre, l'Ecole Sociale Populaire vient de publier une brochure de grande actualité. Le communisme est plus que jamais en vedette à travers le monde. Ses adeptes déploient une activité extraordinaire. Ils sont partout et s'efforcent, par tous les moyens, de ruiner la civilisation chrétienne pour lui substituer l'idéal soviétique. Le Pape lui-même a fait entendre récemment une voix d'alarme.

Cette brochure, composée de quelques études de valeur prouvées en Europe et au Canada, fait connaître la doctrine dont s'inspire le communisme, «mouvement de pensée», puis relate ses dernières prouesses d'après des témoignages de première main, derrière le rideau de fer. Elle contient aussi des pages sur le Canada.

Brochure de 32 pages.

Au comptoir: 50.15

Par la poste: 50.15

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

L'Ecole nationale
supérieure de céramique
de Sévres

A l'ombre de la célèbre manufacture nationale de Sévres il existe un établissement entièrement autonome d'enseignement technique supérieur pour la formation d'ingénieurs diplômés spécialisés, destinés à constituer les cadres supérieurs des entreprises industrielles dont l'activité s'exerce dans l'ensemble des fabrications céramiques.

Ce but, l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique de Sévres ne l'a pas atteint dès sa fondation. A la demande de l'industrie privée, elle fut créée en 1933 dans l'enceinte de la Manufacture Nationale de Sévres pour répondre aux besoins des industriels qui manquaient de collaborateurs qualifiés.

L'enseignement se haussa progressivement jusqu'à un plan plus général et aussi plus scientifique en vue de former de véritables ingénieurs spécialistes.

Enfin, en 1936, l'Ecole se sépara de la Manufacture et fut rattachée à la direction de l'Enseignement Technique dont elle dépend depuis lors.

Le programme d'enseignement a évolué vers une spécialisation de plus en plus large. Elle a préparé des ingénieurs non seulement pour les industries céramiques proprement dites mais aussi pour les industries des silicates étroitement apparentées.

L'ingénieur céramiste est avant tout un transformateur de matières. Son rôle peut être comparé à celui du métallurgiste. Comme ce dernier, le céramiste part de matières premières minérales. Il les traite, les assouplit à sa volonté, les transforme en les soumettant à l'action de la chaleur. Il obtient une matière nouvelle possédant des propriétés et des caractéristiques physiques, chimiques et mécaniques nettement définies. Avec cette matière, seront minutieusement manufacturés et finis les objets de céramique.

L'admission à l'Ecole se fait par un concours annuel. Les candidats étrangers peuvent être admis jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage et subissent les mêmes épreuves que les candidats français.

La durée des études normales est de trois ans.

L'enseignement est à la fois théorique et pratique.

Les matières enseignées peuvent être classées en trois catégories distinctes:

1o) — La matière comporte des éléments ou des compléments de la culture scientifique et de la technique générale indispensables à tous les ingénieurs.

2o) — La deuxième catégorie groupe les matières constituant la formation spécialisée, avec des travaux pratiques professionnels, et des travaux de laboratoire et d'atelier pour les fabrications céramiques.

3o) — La troisième catégorie qui occupe seulement cinq pour cent environ du temps total de la scolarité, comprend la culture esthétique, nécessaire à tout dirigeant de productions de goût.

Outre la section normale dont il vient d'être question, l'établissement comprend aussi une section spéciale dans laquelle sont admis, pour un cycle d'études de dix mois, les ingénieurs diplômés des grandes écoles techniques françaises ou étrangères et des licenciés en sciences des sciences de spécialiser dans les études relatives aux industries

céramiques. L'admission dans cette section est prononcée, sur titres, par le ministre de l'Education Nationale. Il y a cinq places chaque année.

Dans l'industrie, les anciens élèves de l'Ecole sont non seulement aptes à assurer la bonne exécution des travaux dont ils ont la charge, par la mise en oeuvre des techniques en usage dans les usines, mais ils font continuellement progresser ces techniques en les adaptant, sans cesse, à de nouveaux problèmes scientifiques ou industriels.

Depuis cinquante ans qu'elle existe, l'Ecole Nationale de Sévres a déjà rendu de grands services aux industries françaises de la céramique. Elle continue à leur fournir les collaborateurs dont elles ont tant besoin actuellement pour reconstruire le pays.

Impressionnante
cérémonie à Hong-Kong

Au cours d'une impressionnante cérémonie qui s'est déroulée à Hong Kong le jour de la fête du Dominion, trois employés du Pacifique Canadien et les membres d'équipage d'un navire canadien à l'ancre dans le port sont allés déposer des couronnes de fleurs sur les tombes des soldats canadiens tombés au champ d'honneur dans cette ville durant l'agression japonaise. C'est ce que vient d'apprendre par lettre M. George Stephen, vice-président en charge du trafic au Pacifique Canadien, à Montréal.

Les fonctionnaires du C.P.R. qui ont pris part à la cérémonie de Hong Kong sont MM. D.C. Miller, agent du transport par fret; Edward Hopes, agent général du service des voyageurs, et Frank Lee, comptable.

MM. Miller et Hopes ont été prisonniers des Japonais durant la guerre. Quant à M. Frank Lee, autrefois à l'emploi du C.P.R. à Montréal, il n'est à Hong Kong que depuis novembre dernier.

Petite Histoire
de France

par René RISTELHUEBER
Ministre de France

L'Histoire de la France est une des plus belles histoires que l'on puisse raconter.

C'est celle d'un grand pays qui s'est distingué dans tous les domaines, et dont la haute culture a toujours rayonné sur le monde.

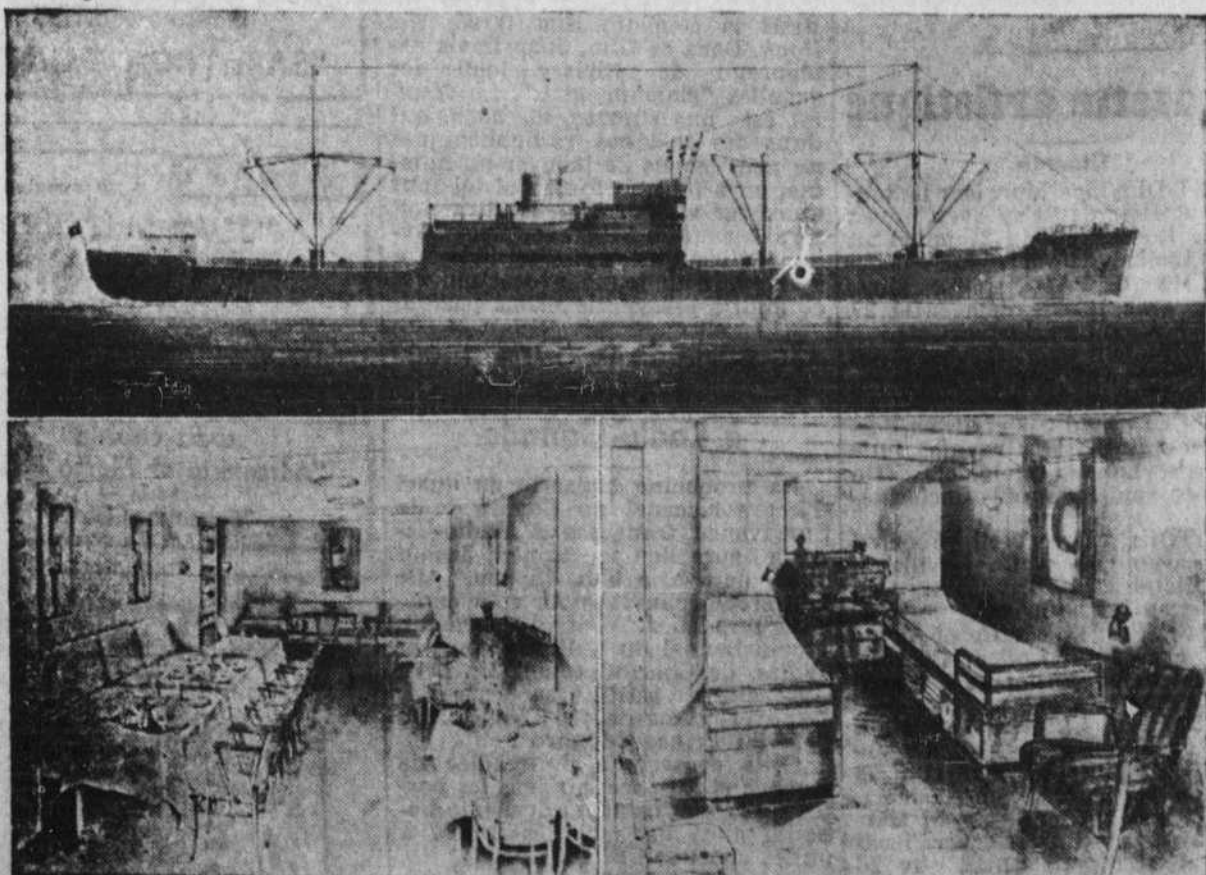
Illustrations de Maurice Raymond.

Solidement cartonné avec des toiles rouges, dans le format 8 1/2" x 11", cet album contient 138 pages.

Au comptoir: \$1.50
Par la poste: \$1.65

SERVICE DE LIBRAIRIE
DU "DEVOIR"

AU SERVICE DES ANTILLES



La Canadian National Steamships prendra bientôt livraison de trois cargos modernes à moteur Diesel, actuellement en construction à Montréal, Québec, et Vancouver. Les moteurs qui actionneront ces navires sont fabriqués par Vickers

de Montréal. Chaque cargo mesurera 436 pieds de long, 50 pieds de large et tirera 25 pieds d'eau. Il aura une vitesse de 15 nœuds. Le tonnage sera de 7,500 tonnes. Ces navires feront la navette entre les ports canadiens de l'est, les Antilles

anglaises et Demerara (Guyane anglaise).

La photo du haut montre l'extérieur du navire. En bas, à gauche, la salle à manger où les douze passagers peuvent recevoir le navire prendront leurs repas et à droite, l'intérieur des cabines.

Le service des passagers s'améliore progressivement

dernier, M. Churchill a été reçu à
et présenté des fleurs en lui souhai-

Fermeté des cours canadiens et américains

BOURSE DE MONTREAL

Le total des ventes a été de 49.185 actions et de 94.125 actions minières, en comparaison de 32.895 actions et de 177.810 actions minières mardi dernier.

Vente	Haut	Bas	Vente	Vente	Haut	Bas	Vente
2665 Abitibi	20	19	20	100 Hud. Bay	41 1/2	41 1/2	41 1/2
1875 Do 150 pfd.	18 1/2	18	18 1/2	152 Imp. Oil	15 1/2	15 1/2	15 1/2
100 Algoma	21	21	21	100 Int. Coal	30 1/2	30 1/2	30 1/2
3 Alum.	21	21	21	100 Ind. Accept.	30 1/2	30 1/2	30 1/2
173 Argus	8 1/2	8 1/2	8 1/2	100 Int. Coal	30 1/2	30 1/2	30 1/2
10 Do pfd.	22 1/2	22 1/2	22 1/2	105 Int. Bronze	26 1/2	26 1/2	26 1/2
3 Bath	22 1/2	22 1/2	22 1/2	105 Int. Bronze	26 1/2	26 1/2	26 1/2
33 Bell Tel.	204	204	204	100 Labatts	26 1/2	26 1/2	26 1/2
1416 Brillian	22 1/2	22 1/2	22 1/2	3 Lake Woods	35	35	35
130 BC Forest	4 1/2	4 1/2	4 1/2	20 Massey	17 1/2	17 1/2	17 1/2
50 BC Power	30	30	30	325 McGill Front.	24	23 1/2	23 1/2
25 Do B.	3 1/2	3 1/2	3 1/2	10 Mitchell R.	27 1/2	27 1/2	27 1/2
50 Bruck Silk	21 1/2	21 1/2	21 1/2	175 Molson's Br.	21 1/2	21 1/2	21 1/2
246 C. Cement	20 1/2	20 1/2	20 1/2	415 Mt. Leno	21 1/2	21 1/2	21 1/2
3 Do pfd.	14 1/2	14 1/2	14 1/2	340 Noranda	59	58	58
3 Can SS pfd.	30 1/2	30 1/2	30 1/2	330 Oshawa	34 1/2	34	34
270 C. Brew.	27 1/2	27 1/2	27 1/2	10 Ont. Steel	34 1/2	34 1/2	34 1/2
10 C. Car.	18	18	18	985 Pow. Corp.	14 1/2	13 1/2	13 1/2
155 Do A.	20 1/2	20 1/2	20 1/2	1017 Pulp	102	102	102
50 Cel Rts	23 1/2	23 1/2	23 1/2	65 St. Law. Corp.	7 1/2	7 1/2	7 1/2
220 Alcohol A	23 1/2	23 1/2	23 1/2	215 Do A pfd.	32 1/2	32 1/2	32 1/2
1381 CPR	18 1/2	18 1/2	18 1/2	147 St. Leno	16 1/2	16 1/2	16 1/2
1110 C. Smelting	95	94	95	190 Shawinigan	24	23 1/2	23 1/2
40 Donnancon pfd.	103 1/2	103 1/2	103 1/2	30 Sicks Brew	13	13	13
100 Dom. Bridge	40	40	40	200 Southern	20 1/2	20 1/2	20 1/2
1330 Dom. S. C. B.	18 1/2	18 1/2	18 1/2	100 St. John's	37	37	37
20 Dom. Store	26 1/2	26 1/2	26 1/2	2450 Ont. Steel	11 1/2	11 1/2	11 1/2
100 Dom. Tel. Vt.	108	108	108	825 Walker Lake	12 1/2	12 1/2	12 1/2
30 Dom. Tex.	108	108	108	1000 Weston	31 1/2	31 1/2	31 1/2
25 Dryden	18 1/2	18 1/2	18 1/2	100 Wilsil	25 1/2	25 1/2	25 1/2
105 Int. Bronze	26 1/2	26 1/2	26 1/2	250 Royale	24 1/2	24 1/2	24 1/2
73 Electrolux	19 1/2	19 1/2	19 1/2				
345 Fam. Play	21 1/2	21 1/2	21 1/2				
35 Gaitanier pfd.	110 1/2	110 1/2	110 1/2				
150 O. S. Wars	16	17 1/2	18				
150 H. Smith	34	33 1/2	34				

LE CURB DE MONTREAL

Vente	Haut	Bas	Vente	Vente	Haut	Bas	Vente
23 Atlas	70	70	70	200 Ovarine Crush	22	22	22
3 Bathurst	6	6	6	10 Pow. Tor 2 pfd	13	13	13
1402 Brown Co	5 1/2	5 1/2	5 1/2	200 Pulp pfd.	13	13	13
80 BA Oil	28 1/2	28 1/2	28 1/2	1059 Soudou	27	27	27
129 Burns B.	4 1/2	4 1/2	4 1/2	Mines (cote en cents)			
100 CIL Tru	4 1/2	4 1/2	4 1/2	100 Alachto	140	140	140
830 Can. Marconi	3	3	3	300 Athlona	22	22	22
154 Can. PP Inv.	12 1/2	12 1/2	12 1/2	1000 Elderidge	16	16	16
300 Do pfd.	13	13	13	1100 Formaque	75	75	75
3 Can. Vickers pfd.	150	150	150	1200 Goldvue	40	39	39
375 Con. Alc.	5 1/2	5 1/2	5 1/2	2100 Hollinger	12 1/2	12 1/2	12 1/2
3652 Cons. Pulp	28 1/2	28 1/2	28 1/2	1000 Hu. Rand	30	30	30
110 Cons. Tex.	9 1/2	9 1/2	9 1/2	2000 NIB Yell	24	24	24
100 Do pfd.	18 1/2	18 1/2	18 1/2	2200 Pitt	15	15	15
309 Dom. Oilcloth	43 1/2	43 1/2	43 1/2	1000 Richey	19	19	19
73 Donnancon	104 1/2	104 1/2	104 1/2	2700 Santiago	43	41	42
15 Fairchild	5 1/2	5 1/2	5 1/2	300 Sherritt	125	125	125
40 Fed. Grain	9	9	9	800 Sullivan	180	180	180
1000 Flet. A.	24 1/2	24 1/2	24 1/2	Huiles (cote en cents)			
100 Fod A.	24 1/2	24 1/2	24 1/2	15 Home	280	280	280
300 For Pow. Sec.	60	60	60	1300 Homestead	3	3	3
25 Fraser	62 1/2	61	62				
15 Gr. Laks pfd.	62 1/2	61	62				
23 St. John	102 1/2	102 1/2	102 1/2				
350 McCall 4 pc	102 1/2	102 1/2	102 1/2				
260 Minn. Ont.	21 1/2	20 1/2	21 1/2				
50 Mt. R. Rice	10 1/2	10 1/2	10 1/2				

BOURSE DE TORONTO

Vente	Haut	Bas	Vente	Vente	Haut	Bas	Vente
Abitibi	20	19	20	Lapacka	38	31	35
Do pfd.	18 1/2	18	18 1/2	Labell	5	5	5
Alco A.	21 1/2	21 1/2	21 1/2	Lexin	24	24	24
Am. Can.	120	120	120	Lingman	75	75	75
Ang. Can.	110	110	110	Lil L. L.	202	200	200
Arns	8 1/2	8 1/2	8 1/2	1300 Leno	12 1/2	12 1/2	12 1/2
Ashley	6	6	6	Lynard	36	35	35
Astoria	30	28	29	Lynx	25	25	25
Athlona	28	28	28	Macdonald	300	295	300
Aubelle	46	43	45	Macleod	185	180	185
Aluminaque	65	61	65	Maden	315	310	310
Bear	75	71	75	Magnat	225	225	225
Beattie	65	62	65	Malartic	185	185	185
Beaulieu	55	52	55	Man Ea	4 1/2	4 1/2	4 1/2
Bevecut	55	53	55	Marion	28	27	27
Bidgood	23	23	23	Martin	13	12	12
Bonlat	35	35	35	McKenzie	80	80	80
Braillan	11 1/2	11 1/2	11 1/2	Mid Corp	725	725	725
Bruff Adl	110	110	110	Min. Corp	35	35	35
Bruff Can.	21	20	20	New Bid	25	22 1/2	25
Bruff R. L.	27	26 1/2	27 1/2	Nichol	15	13	13
Calder	28	28	28	Normet	135	135	135
Callinan	22	21	22	Norse	15	15	15
Can. B. L.	275	270	270	Onaga	69	67 1/2	68
Can. Brew	28	27 1/2	28 1/2	Onaga	69	67 1/2	68
Can. Mal	73	69	70	Oshawa	31	30	31
CPR	19 1/2	18 1/2	19 1/2	Oshawa	31	30	31
Carib	315	305	310	Oshawa	31	30	31
Can. Treth	160	160	160	Oshawa	31	30	31
Cent. Pat.	212	205	205	Oshawa	31	30	31
Cent. Por.	19	18	18	Oshawa	31	30	31
Chem. Res.	63	63	63	Oshawa	31	30	31
Chester	233	225	225	Oshawa	31	30	31
Co. Will.	300	300	300	Oshawa	31	30	31
Colman	62	62	62	Oshawa	31	30	31
Conway	100	100	100	Oshawa	31	30	31
Crozier	120	119	120	Oshawa	31	30	31
Danison	16	16	16	Oshawa	31	30	31
Dickson	104	104	104	Oshawa	31	30	31
Discoy	104	104	104	Oshawa	31	30	31
D. W. Min.	134	119	132	Oshawa	31	30	31
Dom. Bank	28 1/2	28 1/2	28 1/2	Oshawa	31	30	31
Donaldis	68	68	68	Oshawa	31	30	31
Duquesne	114	102	112	Oshawa	31	30	31
Duray	21	20	20	Oshawa	31	30	31
E. Bull	270	260	270	Oshawa	31	30	31
Eider	49	41 1/2	43	Oshawa	31	30	31
Sidona	49	46	46	Oshawa	31	30	31
Fleet	8 1/2	8 1/2	8 1/2	Oshawa	31	30	31
Fleet	8 1/2	8 1/2	8 1/2	Oshawa	31	30	31
Giant	625	610	610	Oshawa	31	30	31
Gods Lake	66	64	65	Oshawa	31	30	31
Goldcrest	30	30	30	Oshawa	31	30	31
Go Eagle	10	10	10	Oshawa	31	30	31
Go Gate	30	29	29	Oshawa	31	30	31
Go. Man	260	255	260	Oshawa	31	30	31
G. L. Paper	30 1/2	30 1/2	30 1/2	Oshawa	31	30	31
Hard R.	71	70	70	Oshawa	31	30	31
Haskin	125	116	125	Oshawa	31	30	31
Hedley	149	149	149	Oshawa	31	30	31
Hera	28	26 1/2	28	Oshawa	31	30	31
Hollinger	13	12 1/2	13	Oshawa	31	30	31
Home	285	282	285	Oshawa	31	30	31
Homestead	7	6 1/2	7	Oshawa	31	30	31
Hosco	47	44	47	Oshawa	31	30	31
Imp. Oil	14	13 1/2	13 1/2	Oshawa	31	30	31
Inspiration	80	80	80	Oshawa	31	30	31
Int. Nickel	37 1/2	36 1/2	37	Oshawa	31	30	31
Int. Ur	90	85	90	Oshawa	31	30	31
Jacobs	5	5	5	Oshawa	31	30	31
Jason	41	40	41	Oshawa	31	30	31
Joliet	61	59	60	Oshawa	31	30	31
Kerr Add	13 1/2	13 1/2	13 1/2	Oshawa	31	30	31
Kirk Lake	130	130	130	Oshawa	31	30	31
Labrador	600	590	600	Oshawa	31	30	31
Laguerre	25	25	25	Oshawa	31	30	31
Laps Cad	11	10	11	Oshawa	31	30	31

Bourse de Montréal

1er (C.P.) — Les cours locaux affaiblissent un ton mixte à ferme cet avant-midi, et les échanges étaient modérés. Dans le compartiment des mines d'or à bon marché, Akaitcho et East Sullivan ont enregistré des gains, mais Nechi a accusé une perte.

Le groupe des industriels montrait de la fermeté pour Price Brothers, Fraser, Great Lakes Paper, Brown, Massey-Harris, United Steel, Canadian Locomotive et Labatt. Le gisement à la baisse étaient: Shawinigan Water and Power, Power Corporation, Quebec Power, C.P.R., Cookshott Plow, Dominion Textile, Famous Players et Imperial Tobacco.

Bourse de Toronto

Toronto, 1er (C.P.) — Les cours paraissent plus fermes et légèrement à la hausse ce matin, à Toronto, mais le marché était peu actif. Le groupe des mines d'or a marqué des gains pour MacDonald, Anor, Louvicourt, Leitch, O'Brien et Nib. Akaitcho a haussé de 25 cents à 1.65. Kerr-Addison a reculé de 1/2 de point. Les métaux usuels étaient inchangés à l'exception de Sherritt-Gordon, qui a avancé de 5 cents.

Parmi les industriels, à la hausse, étaient United Steel, Canadian Breweries et Canadian Vickers. Consolidated Paper, Brazilian et Hiram Walker ont accusé de mo-

Reflets de la Bourse

Le mois de juillet a clôturé à la hausse à Doll Street car la moyenne de 60 titres, compilée par la Presse Associée, a enregistré hier une avance de 7 point à 76.5. Presque tous les groupes ont montré de la fermeté principalement les valeurs de caoutchouc, d'automobiles et d'avionneries tandis que les chemins de fer et les aciéries paraissent assez soutenus, ce qui laisse bien présager pour le mois d'août qui commence. Au cours de la première partie de la séance d'aujourd'hui, le marché semblait plutôt sélectif et les valeurs dirigeantes enregistraient de nouveaux gains fractionnaires. Les échanges se poursuivaient au ralenti et les spéculateurs semblaient craindre une réaction technique du marché à la suite de la récente hausse et les prises de bénéfices se faisaient assez considérables et les bons dividendes contrebalançaient quelque peu ce mouvement de ventes et les achats sélectifs contribuaient à maintenir un ton ferme sur le marché.

Le dollar canadien était inchangé à un escompte de 3% pour cent par rapport au dollar américain.

Le Curb de Montréal vient d'être notifié par Purify Flour Mills Ltd qu'un montant supplémentaire de 855 actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulé, a été acheté sur le marché libre, pour des fins de rachat et d'annulation, le 23 juillet 1946.

Compte tenu de ce montant, un total de 4,000 actions privilégiées, d'une valeur de \$40 au pair, a été annulé à ce jour; ce qui réduit le montant global des actions de cette catégorie, en cours, à 44,000 actions.

Distillers Corporation-Seagrams Ltd vient d'aviser la Bourse de Montréal qu'elle a racheté, pour fins de retrait et d'annulation, en raison du fonds d'amortissement, 4,500 actions privilégiées, sérieuses, comportant un dividende de 5%, cumulé, ce qui porte donc le total des actions de cette classe en cours à 121,847 actions.

La Bourse de Montréal annonce aujourd'hui que les valeurs suivantes de l'International Paper Co. ont été admises sur la liste des inscriptions et que l'on pourra transiger sur ces dernières à l'ouverture des affaires, jeudi, le 1er août 1946:

400,000 actions privilégiées, sans valeur nominale, cumulé, 100,000 actions ordinaires supplémentaires, d'une valeur au pair de \$15 chacune.

Sur avis officiel d'émission, en échange des actions privilégiées d'une valeur au pair de \$100 chacune, convertibles, et comportant un dividende de 5 p.c., cumulé.

La compagnie a offert, récemment, 400,000 actions privilégiées, \$4, cumulé, ainsi que 100,000 actions ordinaires en échange de 400,000 actions privilégiées, convertibles, 5 p.c., cumulé, sur la base suivante:

Pour chaque action privilégiée, convertible, 5 p.c., cumulé, il a été émis une action privilégiée, \$4, cumulé, ainsi que 1-4 d'action ordinaire.

Les nouvelles

La voix du Pape

Le Saint-Siège et le Portugal

Samedi 8 juin 1946, S. S. Pie XII recut en audience, pour la présentation des lettres de créance, le nouvel ambassadeur du Portugal près le Saint-Siège, M. Pedro de Lemos Tovar. Né en 1888, le comte de Tovar couronne une brillante activité diplomatique en venant représenter son pays auprès du Saint-Siège.

Deux fois, observa S. S. Pie XII dans le discours qu'il adressa au diplomate, ont attiré dernièrement les regards du monde catholique sur le Portugal: les fêtes commémoratives de Fatima et la lettre apostolique déclarant saint Antoine de Padoue Docteur de l'Eglise. Le nouvel ambassadeur du Portugal a pour mission de représenter au centre de la chrétienté un pays dont l'union étroite au Saint-Siège s'est manifestée de tout temps. La partie la plus saine de la population est toujours restée fidèle aux traditions catholiques, contribuant par là à la conservation des principes fondamentaux qui sont la base du renouveau religieux du Portugal. Aujourd'hui, les relations entre l'Eglise et le Portugal sont caractérisées par un respect mutuel et une confiance réciproque. Le Concordat de 1940, avec l'accord missionnaire, a, en effet, pour but de régler par un mutuel accord et d'une façon stable la situation juridique de l'Eglise au Portugal, pour la paix et pour le bien de l'Eglise et de l'Etat. La vitalité et l'efficacité de cet accord ne consistent toutefois, pas seulement dans la correction et la clarté des formules juridiques; sa vraie forme vitale réside surtout dans la certitude et la confiance, heureusement prouvée par l'expérience, de voir

qu'à la franche et loyale observation correspond une même attitude dans l'autre partie contractante. Aujourd'hui, toutes les personnes honnêtes reconnaissent que la conclusion de cet accord a été non seulement un événement de caractère temporel, mais un fait historique qui correspond au vrai bien de la nation portugaise, et dont l'importance a pénétré toujours davantage dans la conscience du peuple. Les journées béniées de Fatima ont donné au Saint-Père la certitude que le peuple croyant du Portugal, plein de piété pour sa céleste Patronne, sait où se trouvent, en ces temps difficiles, les racines les plus profondes et les plus solides de la force: dans la fidélité aux vérités de la foi et aux valeurs spirituelles qui ont constitué l'appui et la défense de ses ancêtres, et dans la vigueur renouvelée d'un christianisme actif qui a le courage de ne laisser offenser ni violer en aucun domaine de la vie privée et publique, sociale et économique, nationale et internationale, le droit divin contenu dans la loi naturelle et dans la révélation.

Le peuple portugais, qui a su tenir en dehors de la guerre, devra faire face aux multiples problèmes de l'après-guerre. Le Souverain Pontife a confiance que la participation du Portugal à cette œuvre d'importance européenne et mondiale pourra donner une contribution forte et efficace au renouvellement de l'esprit de fraternité entre les nations et contribuer à dissiper les défiances qui, aujourd'hui, retardent l'avènement de la paix. (Croix, Paris)

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées de des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Le "Devoir" ne prend pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

On ne sait pas demander

Beauharnois, Qué., 24 juillet 1946
M. Emile Benoist,
Le Devoir,
430 est, rue Notre-Dame,
Montréal, Qué.
Cher monsieur,

L'autre jour, je lisais votre article en rapport avec la nomination du régisseur de la ferme expérimentale de Kapuskasing. Cette vacance de poste a été remplie depuis février par un communiqué avec le ministre de l'Agriculture, le premier ministre, les députés à Ottawa, entre autres, MM. Bradette et Gour, et rien n'avance. Je reste avec la conviction que là encore nous n'obtiendrons pas justice. Ces messieurs, malgré toutes les promesses qu'ils ont faites aux députés et autres, à mon sens, à cuisiner une nomination qui arrivera au moment où ils auront réussi à endormir la vigilance de nos représentants. J'ai l'impression qu'ils sont à préparer un candidat de la race supérieure pour en faire un bilingue, c'est-à-dire qu'il pourra peut-être apprendre à dire oui ou non, il aura un assistant bien qualifié qui fera le travail et, le beau monsieur recevra la prébende. Non, nos gens ne savent pas demander, car s'ils l'avaient appris, cette nomination aurait été faite depuis longtemps. C'est triste, mais c'est comme cela.

E. THEORET

La question du drapeau

Le 24 juillet 1946
A M. Emile Benoist,
Le Devoir, Montréal.

Cher Monsieur Benoist,
Bravo pour votre promesse de publier l'enquête du *Maple Leaf*. Ce sera un coup de massue formidable à nos dictateurs d'Ottawa. J'en réserve une copie au général C. B. Price, président de la Légion des Vétérans qui, très déloyalement, feignait d'ignorer ou taisait l'opinion de ceux qu'il représente dans une déclaration récente au *Journal The Examiner*, distribué aux habitants de Westmount.

Félicitations et remerciements pour tous vos beaux gestes de patriotisme.

Bien à vous,

J.-A. Lussier, M.D.

Economie d'aliments en temps chaud. — En préparant vos menus, tenez compte de la crise alimentaire. Faites-y une large part aux légumes croquants, aux fruits frais, au poisson, à la place de mets farineux, de viande de fromage et d'œufs, ces aliments de base dont il existe un besoin si urgent dans les pays sinistrés.

Au Kiwanis

L'oeuvre accomplie au camp d'été Bruchési

Causerie de M. l'abbé Irénée Lussier, aumônier —
Remise d'un chèque de \$2,000 pour aider à cette oeuvre de vie

Hier midi, au cours du déjeuner hebdomadaire du club Kiwanis, à l'hôtel Ritz Carlton, on a remis un chèque de \$2,000 à l'aumônier du camp Bruchési, au lac L'Acadian, M. l'abbé Irénée Lussier.

Conférencier à l'issue du déjeuner, M. l'abbé Lussier a présenté un bref aperçu historique du camp qui a été fondé en 1923, dans le but d'éloigner durant quelques semaines les enfants de parents tuberculeux.

Après des débuts difficiles, l'oeuvre a profité de dons généreux de nombreux bienfaiteurs, parmi lesquels on remarque M. J.-L. Perron, M. Athanas David et autres. En tout, le camp recevait, en 1921, un maximum de deux cent cinquante enfants à la fois. Au cours des années de crise, cependant, le camp dut être fermé au bout de cinq ou six semaines quelquefois, faute d'argent pour nourrir les petits. Mais la providence veillait, de

dire M. l'abbé Lussier, et depuis 1935 le club St-Laurent s'est activement occupé d'améliorer les conditions et, pour le moment, le camp Bruchési peut loger six cents enfants, garçons et filles, de six à treize ans, pendant les huit semaines de vacances. Un médecin y est disponible deux fois par semaine alors que plusieurs infirmières sont continuellement à la tâche. Le repos, l'exercice, les sports dans une atmosphère vivifiante refont la santé des pensionnaires qui auront l'avenir plus de forces pour combattre l'influence dévastatrice du contact qu'ils subiront pendant dix mois avec des personnes atteintes de la terrible maladie.

Présenté par M. Bernard Couvrette, le conférencier a été remercié par le notaire Emile Massicotte. A l'issue du déjeuner, un voyage fut organisé parmi les membres qui se rendirent visiter le camp, au lac L'Acadian.

Nouveau poste au brigadier Lister

Ottawa, 1. (C.P.) — Le brigadier J. F. A. Lister, C.B.E., 39 ans, de Québec et Victoria, ancien chef d'état-major de l'Armée canadienne aux Pays-Bas, acquitté, le 11 mai, de quatre accusations le voulant responsable d'avoir détourné des biens du pays réquisitionnés par l'armée, a été nommé sous-adjutant général, a-t-on annoncé hier au quartier général de la Défense.

Il succède au brigadier J.-P.-E. Bernatchez, C.B.E., D.S.O., 35 ans, de Montmagny, Qué., récemment nommé commandant de la 5e région militaire (Québec). L'autre sous-adjutant général est le brigadier H. D. Graham, C.B.E., D.S.O., 48 ans.

Le capitaine Brand heureux de la coopération

Le capitaine E. S. Brand, contrôleur de la navigation intérieure, a déclaré hier soir, lors d'une conférence de presse, qu'il était heureux de la coopération que lui ont apportée l'Union des Marins canadiens et les compagnies de transport maritime pendant la période qui suivit la grève des marins. Le capitaine Brand a été nommé à ce

poste, le 24 juin dernier, par le gouvernement fédéral.

Il a dit que la plus grande difficulté avait consisté dans l'interprétation d'une clause d'engagement dans l'arrêté ministériel qu'il devait appliquer.

Le capitaine Brand, en expliquant les accusations de désertion faites par les compagnies contre les membres de l'Union des marins, a dit qu'à un certain moment 274 marins avaient été déclarés déserteurs par les compagnies et que leurs paies, s'élevant au total à \$21,000, avaient été envoyées à Ottawa. Il a dit qu'il avait alors demandé de retirer leurs accusations, car il était évident que les marins n'étaient pas des déserteurs, puisqu'ils étaient souvent assis à quelques pas de leur navire.

Le capitaine Brand a révélé qu'il garderait probablement son poste jusqu'à ce que les compagnies et l'Union aient signé des contrats de travail.

Nouvelle paroisse près de Valleyfield

Valleyfield, Qué., 1. (C.P.) — L'on a fondé pour les 175 familles du village de Billette, situé près de Valleyfield, une nouvelle paroisse catholique connue sous le nom de St-Eugène, a-t-on annoncé hier.

Breuvage
Rafraîchissant



THE
"SALADA"

Officiers américains pris pour des espions

Ils ont été libérés par les Russes après 27 jours de détention

Berlin, 1er. (A.P.) — Deux officiers de l'Armée américaine récemment libérés par les Russes ont dit, hier, qu'on les a détenus pendant 27 jours alors que les Soviétiques ont interrogés comme suspects d'espionnage et ont refusé d'informer les autorités américaines de leur détention.

Ils ont dit que la plupart du temps on les a gardés au quartier général à Potsdam, alors que les Russes disaient officiellement au commandant américain qu'ils n'étaient pas au courant des allées et venues des officiers.

Les officiers, le capitaine Harold Cobin, 53 ans, de New-York, et le lieutenant George Wyatt, 23 ans, d'Oklahoma City, ont été remis au commandement américain hier.

Ils ont affirmé que les Russes les avaient interrogés chaque jour et avaient tenu d'établir qu'ils étaient des agents secrets. Une fois, ont-ils dit, ils ont été officiellement accusés d'espionnage et on leur a demandé de signer des déclarations, de démenti.

Racontant leurs expériences à une conférence de presse, les deux hommes ont dit que les Russes avaient plusieurs fois refusé leurs demandes d'informer les autorités américaines. Après leur détention de deux semaines, on leur a dit qu'ils feraient lorsque leur identité aurait été établie, a dit le capitaine Cobin.

Le 17 juillet, un officier des relations extérieures de l'Armée, annonçant que les Américains n'avaient pu être localisés, a déclaré que les autorités soviétiques avaient dit ne pas les avoir vus dans la zone russe.

Construction de maisons discontinuée à Fairchild

M. R. B. Irving, vice-président de la Fairchild Aircraft, Ltd., a dit hier que la construction de maisons préfabriquées avait été discontinuée par la compagnie et que 400 employés étaient maintenant sans emploi.

La compagnie, occupée à la construction d'avions pendant la guerre, avait commencé la fabrication de ces maisons après le conflit. L'usine de la compagnie est située à Longueuil, sur la rive sud du St-Laurent, en face de Montréal.

L'on a gardé 100 hommes environ pour terminer les maisons actuellement en construction. La pénurie de matériaux nous a forcés à prendre cette décision, a dit M. Irving. Cent autres hommes travaillent à la fabrication du modèle d'avion construit à Fairchild, le "Huskie". L'on croit que la production de cet appareil augmentera rapidement.

Au cours des hostilités, les usines de la Fairchild ont employé quelque 10,000 hommes, dont plus de 9,000 travaillaient aux ateliers. Le personnel administratif actuel se compose de 50 personnes environ.

La vie au grand air

Etude de la nature et sports d'extérieur
SOMMAIRE DE JUILLET 1946

Carnet du Directeur — Jules Larivière
Les Bêtes Totipotaires — Jules des Grèves
Le Porc-Epic — Louis-A. Richard
L'Etourneau commun — André Chapdelaine
L'étude des Sciences naturelles — Ernest Ral
Maison rêvée — John D. Welch
Le Porc-Epic — Louis-A. Richard
Pour mieux comprendre les noms des plantes — L.-Ph. Audet
Le Cornille — Paul Lemonde
Notes pour servir à l'histoire de la botanique au Canada — Marcel Raymond
Au complet : \$0.15
Par la poste : \$0.18

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

La situation de l'automobile ici

Ottawa, 1. (C.P.) — Environ 17,000 automobilistes qui ont obtenu des priorités pour la faire honorer; seuls les automobilistes qui en ont un besoin urgent recevront à l'avenir la permission d'acheter une automobile; une fraction seulement des 60,000 personnes qui ont été dépossédées de leur priorité depuis le 1er juillet en obtiendront.

Telle est la situation de l'automobile au Canada le 1er août, la lumière des déclarations faites hier par M. George McEllithriath, secrétaire parlementaire du ministre de la reconstruction nationale, M. C. D. Howe. M. McEllithriath a tenté de clarifier une situation rendue confuse par des déclarations contradictoires. Il a ajouté qu'une solution rapide des grèves de l'acier, du caoutchouc et des moteurs permettrait probablement à ceux qui n'ont pas droit à des priorités de se procurer des automobiles à la fin de l'automne. On espérait faire disparaître les priorités à la fin de mars dernier, mais les grèves sont venues compliquer les choses.

Fred Rose écrit à M. St-Laurent

Ottawa, 1. (C.P.) — De la prison commune du district de Montréal, Bordeaux, le député communiste le Montréal-Cartier, Fred Rose, a écrit une longue lettre au ministre de la Justice, M. Louis St-Laurent, pour lui demander de le libérer sous cautionnement en attendant l'audition de sa cause en appel, et pour critiquer certaines attitudes de Me Philippe Brail, c.r., procureur spécial de la Couronne lors du procès de Rose.

On sait que Rose a été trouvé coupable d'espionnage et condamné à six années de pénitence. Dans sa lettre, Rose demande qu'on le conduise au pénitencier s'il lui est impossible d'obtenir un cautionnement. Ici, dit-il, je vis dans la solitude complète et le temps que je passe en prison ne compte pas dans mes six années. Rose dit encore que Me Brail a déformé des faits et qu'il a "bâti" une atmosphère propice à son procès.

Succès de la collecte du vêtement

Ottawa, 1er (C.P.) — Le ministre des Services de guerre, M. McCann, a annoncé, hier soir, qu'au moins 10,000,000 de livres de vêtements, pour distribution en Europe et en Chine, ont été recueillis durant la dernière campagne nationale.

"Déjà une grande quantité de ces vêtements est en route pour l'Europe, ce qui permettra de sauver plusieurs vies pendant l'hiver qui vient", a-t-il dit, en louant les associations de bienfaisance et les individus qui ont rendu possible cette aide généreuse aux malheureuses victimes de la guerre.

Il a ajouté que depuis le début de la guerre plus de \$77,000,000 d'approvisionnements ont été envoyés outre-mer aux civils d'Europe par les associations volontaires de bienfaisance.

Ces secours ont été distribués comme suit dans les différents pays: Belgique, 936,324; Chine, 86,278,666; Tchécoslovaquie, 1,585,644; Danemark, 137,844; aux réfugiés d'Europe, 373,800; Extrême-Orient, 834,901; France, 85,300,438; Grande-Bretagne, 26,116,177; Grèce, 8,710,458; Luxembourg, 73,737; Malte, 879,265; Hollande, 1,628,794; Norvège, 890,586; Pologne, 84,356,471; Russie, 811,502,302; Yougoslavie, 2,770,619; Autriche, 829,000; Italie, 1,597,101; d'autres pays non mentionnés, 85,228,318.

Entente entre Ottawa et le Manitoba

Ottawa, 1er. (C.P.) — Le premier ministre Stuart Garson, du Manitoba, a dit, dans une déclaration, hier soir, que les autorités des gouvernements du Manitoba et du Dominion se réuniront au début de l'automne afin de compléter une nouvelle entente fiscale formelle entre les deux gouvernements.

M. Garson a dit qu'après trois jours de discussion ici l'ébauche d'une entente a été formulée et sera soumise bientôt aux cabinets du Manitoba et du Dominion.

L'entente a été formulée sur la base de l'offre fédérale aux provinces telle que déterminée dans le discours du budget. Le Manitoba accepterait de ne pas percevoir de taxes personnelles ou de taxes sur les successions pour une période de cinq ans et limiterait la taxe sur le revenu des corporations à cinq pour cent.

Retenez le "Devoir" d'avance chez votre dépositaire — c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer — 3 sous le numéro.

Téléphonez au service du tirage: 3381 ou vous donnera l'adresse d'un dépositaire de votre voisinage.

CULTURE

REVUE TRIMESTRIELLE
Sommaire de juin 1946

ARTICLES

Damas POTVIN: Les Visages de l'Histoire.
Gordon O. ROTHNEY: Bilingual Canada and the World.

Conrad MORIN, O.F.M.: Les Archives du Saint-Siège. Importantes sources de l'histoire politico-religieuse du Canada.
Jean BRUCHESI: History and National Life.

BULLETIN

Benoît LACROIX, O.P.: La Philosophie au moyen âge.

CHRONIQUE

lle-du-Prince-Edouard: Les Académiciens et l'Agriculture (J.-Edmond ARSENAULT).
Ontario: Vie française en Ontario (M. P.)
Québec: Arts (Marius PLAMONDON).
Sciences sociales — Jubilé scientifique — Cours d'été.

CHRONIQUE

Manitoba: Education in Manitoba (M. G. L. STRANGE); The Veteran Student (Sylvia P. IRWIN).
Nova Scotia: Central Libraries in Nova Scotia (Mary Kinsley Ingraham).
Saskatchewan: A new curriculum for Saskatchewan High Schools (Alban Hague).
Comptes rendus: Les livres canadiens; Les livres étrangers; Répertoires bibliographiques.

Au complet: \$0.50
Par la poste: \$0.55

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Cartes professionnelles

MEDECIN

Electricité médicale Ravons X
Dr Maxime Brisebois
L.G.M.C. F.R.C.S.C.
De la Faculté de Médecine de Paris
Maladies cardiaques, endocrinologiques,
urinaires, digestives, circulatoires
F.Rontenac 5252 816 Sherbrooke est

AVOCATS

Rés 401 boul St-Joseph DO. 8017
GUY ROBERT
AVOCAT
Edifice TRANSPORTATION
132 ouest, rue Saint-Jacques PL. 5069
Montréal

Anatole Vanier, C.R. — Guy Vanier, C.R.
VANIER & VANIER
AVOCATS
57 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. HA:bour 2841

OPTOMETRISTES-OPTICIENS

HA. 6544
J.-A. MESSIER, O.D.
OPTOMETRISTE
Spécialité: Examen de la vue —
Ajustement de verres de contact.
PHANEUF & MESSIER
1767 Saint-Denis — Montréal

Examen des yeux
Réparation de lunetterie
Service postal
Léo-Paul TROTIER, O.D.
OPTOMETRISTE et OPTICIEN
1638 est. av. Mont-Royal — FR. 1638



NE GASPILLONS PAS—



Des milliers souffrent de la faim...

AUX CHAMPS...

Pour faire leurs récoltes, les cultivateurs ont besoin d'aide. Il ne faut pas laisser des moissons dans les champs. Des populations entières comptent sur tout le blé que nous pouvons leur expédier.

Les bureaux locaux du Service national de placement et les offices provinciaux de la main-d'œuvre agricole fournissent tous renseignements sur l'embauchage par les cultivateurs.

AU FOYER...

Tous les membres de votre famille devraient se rallier à la croisade contre la famine. Réduisez votre consommation de pain, de farine, de blé et de produits du blé, d'œufs, de fromage et de viande. Substituez fruits et légumes à ces aliments. Faites-vous des conserves pour l'hiver.

Remettez à votre comité local de rationnement tous les coupons de viande dont vous pouvez disposer. Chaque coupon remis permet aux autorités d'ajouter à nos envois outre-mer la quantité de viande qu'il représente.

La situation mondiale des vivres est critique. Canadiens, ne laissons aucun aliment se gaspiller... ni dans les champs ni au foyer.

Partageons avec ceux qui ont faim!

Le Comité d'information sur les vivres
du
GOUVERNEMENT CANADIEN

Au Sénat

Les causes de la crise actuelle du logement

Le sénateur Vaillancourt affirme que la cause principale est le nombre de mariages qui a triplé depuis quelques années — Le bill modifiant la loi nationale du logement subit sa première lecture

Ottawa, 1er (D.N.C.) — Les déplacements de population provoqués par la guerre sont une des causes de la crise du logement, mais la cause principale, et qui n'est pas mauvaise car c'est un signe de prospérité, c'est le nombre de mariages qui a triplé depuis quelques années.

Telle est l'opinion qu'a exprimée hier après-midi, au Sénat, M. Cyrille Vaillancourt, libéral de Lévis, en présentant au Sénat le bill modifiant la loi nationale sur le logement. Ce projet de loi, adopté cette semaine aux Communes, a subi hier sa première lecture au Sénat où M. Vaillancourt en est le parrain.

Il a expliqué que le bill avait pour but d'améliorer et de coordonner les lois antérieures à la lumière de l'expérience et de faciliter l'exécution d'un vaste programme de construction de logements, 50,000 cette année, 700,000 d'ici dix ans.

Au nom de l'opposition, M. John T. Haig, progressiste-conservateur de Winnipeg, a approuvé les changements proposés à la loi sur le logement; mais il a ajouté que le premier devoir du gouvernement est de prendre les mesures nécessaires pour faire produire les matériaux de construction qui man-

quent. Cela, dit-il, est plus important que de faciliter l'octroi de prêts à faible intérêt.

Après ce débat, qui n'a pas été terminé, M. J.-A. Lesage, libéral de Québec, a fait un plaidoyer pour les propriétaires qui doivent se contenter de loyers "gelés" au niveau d'avant-guerre, alors qu'ils louaient leurs logements à perte aux taux de la crise économique. Les maisons d'avant-guerre, meilleures et plus grandes que celles qu'on construit maintenant, se louent moins cher que les nouvelles, affirme-t-il, et leurs propriétaires doivent en outre payer fort cher les réparations qu'ils veulent effectuer à cause du prix actuel de la main-d'œuvre et des matériaux. M. Lesage a soutenu que ces propriétaires devraient avoir droit à une hausse de loyer d'au moins dix pour cent et que le gouvernement devrait nommer dans les principales villes un commissaire chargé de leur assurer des loyers leur permettant de rencontrer au moins leurs dépenses au lieu d'administrer leurs propriétés à pertes comme c'est le cas maintenant.

Le Sénat a aussi approuvé en 3e lecture le bill modifiant la loi sur les viandes et conserves alimentaires.

Rapport télégraphique sur les récoltes

Dixième d'une série de 15 rapports publiés par le Bureau Fédéral de la Statistique, traitant de l'état des cultures dans les trois Provinces des Prairies

Le temps a été sec et chaud dans les provinces des Prairies la semaine dernière, ce qui force les cultivateurs de céréales à une maturité hâtive. Il faudrait dans le moment des pluies générales pour assurer un remplissage convenable du grain et pour enrayer la détérioration dans certaines régions de l'Alberta et de la Saskatchewan. Pour l'ensemble des Prairies cependant les perspectives demeurent passablement bonnes. La moisson est commencée dans les districts sud de l'Alberta et du Manitoba et si la température présente se maintient la moisson sera généralement hâtive cette année.

Il a fait généralement chaud et sec au Manitoba la semaine dernière et une bonne partie des cultures de céréales mûrissent hâtivement. Cependant, la pluie serait bienvenue car on craint que les cultures ne soient poussées à maturité trop rapidement. Dans plusieurs districts au sud du réseau principal du Pacifique Canadien, la moisson est passablement générale, de l'avoine et de l'orge ayant déjà été coupées. Il n'est pas prévu que la moisson au nord de ce réseau ne devienne générale avant une semaine ou deux, bien que le seigle ait été coupé dans le district de Swan River. Il y a de la rouille de la feuille dans les cultures de blé mais on croit qu'elle est trop tardive pour causer beaucoup de dommages. Les dommages causés par la grêle cette année sont au minimum; aucune grêle n'a été déclarée dans les régions productrices de grain de la province. En conséquence, les perspectives du blé semblent moyennes ou meilleures que la moyenne cette année. Les districts du sud déclarent que la moisson du blé commencera dans une semaine ou dix jours et qu'elle deviendra générale dans cette région vers le milieu du mois. La fénaison est bien avancée mais la récolte sera considérablement inférieure à la moyenne dans les régions de l'est de la province où l'usage du foin est plus prononcé. Une récolte à peu près moyenne est prévue dans le nord-ouest. Il n'y a eu aucun dommage important par les insectes.

Le temps sec et chaud à travers

la Saskatchewan a fortement activé la végétation des cultures de blé et dans les parties sud de la province la moisson commencera plus tôt que prévu. Les perspectives varient de passables à bonnes dans la région au sud-est de Regina, de Weyburn et dans les régions de l'est central. Le temps sec et chaud et la pénurie d'humidité du sous-sol dans les districts pauvres et passables. De fortes gelées ont été déclarées dans le nord, le centre et l'ouest central au milieu de la semaine dernière. Elles semblent avoir été particulièrement fortes dans les régions basses, mais il est difficile à l'heure actuelle d'évaluer la pleine étendue des dommages. Le temps sec et chaud persistant active trop la végétation et de la pluie serait nécessaire pour compléter le remplissage du grain. Le rendement dans la section du sud-ouest variera de 4 à 10 boisseaux à l'acre selon la gravité de la sécheresse. Certains districts déclarent que la rouille de la feuille est abondante mais on croit qu'il est trop tard pour qu'elle puisse causer des dommages considérables. L'état du bétail est bon, mais les pâturages se détériorent à cause du manque de pluie.

Le manque de pluie la semaine dernière ajouté à la chaleur persistante ont poussé les cultures à mûrir hâtivement. Cependant, la plupart des régions auraient besoin de pluie pour assurer un remplissage convenable des grains. Les régions du sud-est de la province et dans le district de la Rivière-la-Paix ont particulièrement besoin de pluies abondantes. De façon générale, la perspective des récoltes est bonne et le blé est presque tout épié. L'orge est épiée dans la proportion de 75 p.c. et l'avoine 50 p.c. L'étendue des dommages par la grêle la semaine dernière dans les districts nord et du centre n'est pas encore pleinement déterminée, bien que l'on s'attende à ce que le grain sur les terrains bas soit grandement endommagé. La moisson du blé d'hiver, du seigle et de l'orge est commencée dans le district du sud-ouest et on déclare la moissonnage-battage du premier blé de printemps. Les dommages par la grêle ne sont pas étendus. Les pâturages sont passables et l'état du bétail est bon.

Les chimistes amateurs. — Les écoliers et les amateurs qui se livrent à des expériences doivent être prudents dans le maniement des produits chimiques. Certains produits, qui n'offrent pas de danger en eux-mêmes peuvent devenir dangereux lorsqu'ils sont combinés avec d'autres. Les parents doivent exiger que leurs enfants fassent toutes les expériences au laboratoire, sous une surveillance convenable.

Pour l'épuration des eaux de la Rivière des Prairies

Une vaste campagne est lancée par le Comité des citoyens du Sault-au-Récollet — Le maire de Montréal, M. Camillien Houde, appuie la campagne et entend même obtenir des résultats — Toutes les municipalités riveraines réclament l'assainissement des eaux de la rivière des Prairies

Le maire de Montréal, M. Camillien Houde, a affirmé, hier soir, aux riverains de la Rivière des Prairies qu'il est tout en faveur de l'assainissement des eaux de la rivière et qu'il prendra tous les moyens nécessaires pour aider à la réalisation de ce projet.

"Je connais le problème" a-t-il dit, et j'avais entrepris de le régler à travers bien d'autres problèmes du temps, en particulier le chômage.

Le maire de Montréal a dit que selon lui la ville devrait s'occuper et que ce n'est plus qu'une question de temps avant que l'Est soit réhabilité.

Le maire Houde était le principal invité d'honneur hier à l'ouverture d'une vaste campagne entreprise par le Comité des citoyens du Sault-au-Récollet pour obtenir l'assainissement des eaux de la rivière des Prairies. Ce comité a l'appui de toutes les municipalités riveraines, des conseillers du district et de toute la population puisque hier soir la salle paroissiale du Sault-au-Récollet était remplie à pleine capacité par une foule de citoyens qui habitent les deux rives de la rivière des Prairies.

L'on remarquait, outre le maire Houde, MM. les maires Archambault Désy, de Montréal-Nord; Eugène Joly, de St-Vincent-de-Paul; J. Fortin, de Rivière-des-Prairies; les conseillers de plusieurs de ces municipalités; le conseiller municipal Lucien Croteau, du district no 11. La Ligue des Propriétaires et des Contribuables de l'Est, étaient représentés par M. le Dr J.-E. Lecavalier et M. J. Valois.

L'assemblée était sous la présidence de M. J.-E. Foucault, ex-conseiller municipal et président du Comité des Citoyens du Sault-au-Récollet.

La situation actuelle

Après une brève allocution du président, le secrétaire du Comité, M. Roger Giroux, a donné un exposé de l'état de choses actuel.

M. Giroux a tout d'abord rappelé qu'en septembre 1933, la ville de Montréal avait reçu une sommation de la Commission des services publics de Québec, lui ordonnant de voir à la construction d'une usine d'épuration. Une telle usine, selon les plans et devis, aurait coûté environ \$2,200,000. Malheureusement, la guerre a fait mettre de côté ce projet.

Le secrétaire du Comité des Citoyens a ensuite énuméré la longue liste des égouts qui se déversent dans la rivière des Prairies. Ces égouts, qui sont au nombre de 14, forment dans leur ensemble, la valeur d'un égoût gigantesque de 85 pieds de diamètre.

C'est pourquoi, a dit M. Giroux, le service d'hygiène de la province a condamné les eaux de la Rivière des Prairies. Il est défendu de s'y baigner, de s'y abreuver et même d'y abreuver les animaux. Pourtant, ajoute M. Giroux, certaine puissante compagnie s'arroge le droit de fermer les écluses de son barrage pendant trois ou quatre jours et même parfois pendant une semaine entière afin d'effectuer certaines réparations aux turbines tandis que durant tout ce temps trois puissants égouts se déversent dans une rivière desséchée.

Le secrétaire du Comité des Citoyens a fait remarquer que certains cultivateurs ont dû dépenser des sommes énormes pour se creuser de puits artésiens d'où l'eau est trop salée pour être potable. Ces cultivateurs ont dû acheter l'eau enregistrée et vendent leur lait à Montréal. Malheureusement, ils ne peuvent abreuver leurs bêtes avec l'eau de la rivière. Certains d'entre eux, n'ayant pu trouver l'eau en abondance dans les puits, sont obligés aux temps de sécheresse de se rendre chercher leur eau à Montréal, en camion. C'est là une situation intolérable qui doit être en passe de s'améliorer. Il n'aurait pas été toléré un seul instant par certaines municipalités de l'ouest de la ville.

M. Giroux a fait ensuite remarquer que le Comité des Citoyens n'est pas seul dans ces revendications mais qu'une requête en ce

sens a été endossée par plus de 25,000 personnes.

M. Archambault Désy

A la suite du secrétaire du Comité des Citoyens, le maire de Montréal-Nord, M. Archambault Désy, a exposé la situation selon lui. Tout d'abord, le premier magistrat de la municipalité de Montréal-Nord a tenu à déplorer l'absence des représentants, fédéral et provincial, de la division. Malgré tout, a dit M. Désy, le Comité des Citoyens du Sault a réveillé la question. Nous sommes avec lui de tout cœur. La guerre est déclarée et il ne faut pas lâcher d'un pouce.

M. Désy a ensuite fait part à l'assemblée des démarches déjà entreprises par la municipalité de Montréal-Nord auprès de la ville de Montréal dans le but d'obtenir l'épuration des eaux de la rivière des Prairies.

Le maire de Montréal-Nord a cité des témoignages du Dr Chabot, du Service d'hygiène municipal, affirmant que les eaux de la rivière des Prairies étaient polluées à un degré menaçant et que "la nuisance est manifeste en amont du barrage de la Back River Power".

Ce médecin va jusqu'à dire que par le présent état de choses, les citoyens de la rive seraient bien avisés de faire valoir leurs représentations devant les autorités compétentes, en l'occurrence les cours de justice.

M. Désy a fait remarquer que les émanations de ces eaux de la rivière des Prairies en plus d'être un danger constant pour toute la population riveraine, affectaient beaucoup aussi la valeur des propriétés. Plusieurs propriétaires ont tenu à se débarrasser de leurs maisons à cause des odeurs qui se dégagent de la rivière. Nous sommes menacés de n'importe quelle épidémie, a ajouté le maire de Montréal-Nord. Cette situation qui n'aurait pas été tolérée par Westmount ne doit pas l'être plus ici. M. Désy a constaté en terminant que le Comité exécutif de la Ville de Montréal qui est le grand maître des cordons de la bourse de la cité, ne dépend pas souvent son argent dans l'est de la ville.

M. Camillien Houde

Le maire Camillien Houde, qui a été l'objet d'une véritable ovation, a tout d'abord fait remarquer aux citoyens de la rive qu'il connaissait le problème pour s'en être occupé à maintes reprises.

Il a rappelé qu'il avait déjà envoyé dans une petite ville sud-américaine une commission de trois membres, qui devait étudier l'épuration des eaux à une usine-pilote.

"Seule la guerre a empêché la réalisation de mon désir", a ajouté M. Houde. Toutefois, a poursuivi M. le maire, la Ville a déjà reçu une sommation du département d'hygiène de la province. Elle devra donc s'exécuter. Quand? Votre assemblée de ce soir pourrait bien accélérer les choses.

Le maire de Montréal a ensuite déclaré qu'il entrerait dans la campagne et il a exposé son plan d'action. D'abord rencontrer les conseillers municipaux, puis les représentants fédéral et provincial et

BAPTEME DU "NORTH STAR" PAR MADAME C.-D. HOWE



Le plus gros avion de transport jamais construit au Canada se préparant à affecter sa première envolée sous les yeux de 5,000 personnes réunies à Cartierville. On voit ici madame C. D. Howe, épouse du ministre canadien de la Reconstruction, qui a baptisé le quadrimoteur "North Star"; elle est accompagnée du président de Canadaair, B. W. Franklin (vu de dos). L'avion peut atteindre une vitesse maximum de croisière de 325 milles à l'heure et transporter 40 passagers. Le "North Star" est le premier avion d'une série d'appareils de transport construits pour servir aux envolées transatlantiques et transcontinentales d'Air Canada et du ministère de la Défense Nationale. Le quadrimoteur peut effectuer une envolée sans escale de 3,500 milles et voler à 28,000 pieds d'altitude. Construit à l'usine Canadaair, à Cartierville, le "North Star" mesure un peu plus de 97 pieds de longueur; l'envergure de ses ailes est de 117½ pieds; et l'appareil pèse environ 43,500 livres.

l'ingénieur en chef des services publics, à Québec. Après, dit-il, nous aviserons. Je vous ferai rapport et nous verrons, ensemble, ce que nous pouvons réaliser. C'est donc dire que je vais m'occuper de la question à ma façon actuelle, c'est-à-dire sans faire de bruit. Je prends cet engagement devant vous. Tout ce que je veux, c'est un résultat.

M. Houde a ensuite félicité la population d'être venue en si grand nombre à une telle assemblée, par une belle soirée d'été. Il faut que la population soit bien résolue à obtenir ses revendications, a-t-il dit, pour que par un tel soir l'on parvienne à remplir une salle telle que celle-ci, à pleine capacité". Le maire s'est dit heureux du résultat de l'assemblée, et il a ajouté: Je ressens que votre comité n'est pas seul et que ceux qui s'intéressent à la question ne seront pas seuls car ils sentiront qu'ils ont derrière eux la population.

Les maires Eugène Joly, de St-Vincent de Paul, et J. Fortin, de Rivière-des-Prairies, ainsi que le conseiller municipal Lucien Croteau ont déclaré tour à tour qu'ils appuyaient de toutes leurs forces la campagne pour l'épuration des eaux de la rivière des Prairies et M. Croteau a promis de présenter une résolution à la prochaine assemblée du conseil pour amorcer le sujet.

M. le curé Abraham Falard a remercié tous les orateurs et tous

les citoyens qui se sont dévoués et qui se dévouent à la cause.

Les négociations avec les provinces

Ottawa, 1er (D.N.C.) — M. D. C. Abbott, ministre suppléant des Finances, a dit aux Communes, hier après-midi, qu'en l'absence du premier ministre et du ministre des Finances, M. Louis St-Laurent et lui-même étaient autorisés à traiter avec les provinces qui désiraient signer des accords sur des questions fédérales-provinciales. Il répondait à une question de M. W. C. S. McLure, conservateur-progressiste de Québec.

Le Canada est un lien important

Port Stanley, Ontario, 1er (C. P.). Le premier ministre George Drew a, hier, dit au cours du pique-nique annuel de l'Association progressiste-conservatrice de l'ouest de l'Ontario que l'unité des États-Unis et de l'Empire britannique est nécessaire pour préserver la liberté de vie à laquelle les deux groupes souscrivent et il a fait observer l'importance de la position du Canada comme lien entre ces deux pays.

Il considère comme extrêmement important que les Canadiens tiennent des réunions politiques sans égard de parti, ajoutant: "Il est difficile pour nous de réaliser qu'il

n'y a qu'une couple d'endroits dans le monde d'aujourd'hui où les gens, comme nous, peuvent se réunir sans crainte et exprimer leurs propres idées sans restriction. Jamais auparavant il n'y a eu un si grand besoin d'organisation et d'activité politiques afin de préserver les libertés pour lesquelles nos enfants ont combattu durant la dernière guerre".

GRATIS ! PORTEURS DE FAUSSES DENTS

Maintenez vos dents en place toute la journée

Ne laissez pas votre dentier du haut ou du bas vous rendre malheureux et embarrassé. Permettez-nous de vous envoyer GRATUITEMENT un gros tube de STAZEE — cette pâte adhésive assemblée et facile à employer, apportant déjà à plus d'un million de personnes qui l'utilisent avec gratitude, la sécurité, la tranquillité de l'esprit et un merveilleux confort. Expédiez ce coupon dès MAINTENANT.

STAZEE Inc., Dépt. DR, Laurentian Agencies, 429, rue St-Jean-Baptiste, Montréal. Envoyez-moi gratuitement un tube de STAZEE: Nom Adresse Ville Prov.

Desjardins - - - - -

Les grands spécialistes en fourrures de qualité — Maison essentiellement canadienne-française



Magasin ouvert de 9 à 6 du lundi au vendredi — Fermé tous les samedis durant l'été.

VENTE

Annuelle d'Été chez Desjardins — EN PLEINE ACTIVITE —

Les ventes annuelles de Desjardins sont de véritables aubaines d'après les témoignages des habitués de la maison. Tirez-en vous-mêmes tous les avantages. Vous obtiendrez sûrement chez Desjardins votre fourrure préférée.

112 MANTEAUX DE SEAL FRANÇAIS \$119 à \$259
Lapin teint d'un riche noir jais. Qualités "Feuille d'Érable" et "Eastern Special" exclusives à Desjardins. Tous les nouveaux styles 1947, dans toutes les grandeurs.

65 MANTEAUX DE CHAT SAUVAGE \$189 à \$450
Une collection magnifique de différents modèles mettant en vedette les plus nouveaux détails de la mode. Peaux ou peaux descendues, toutes de très belle qualité.

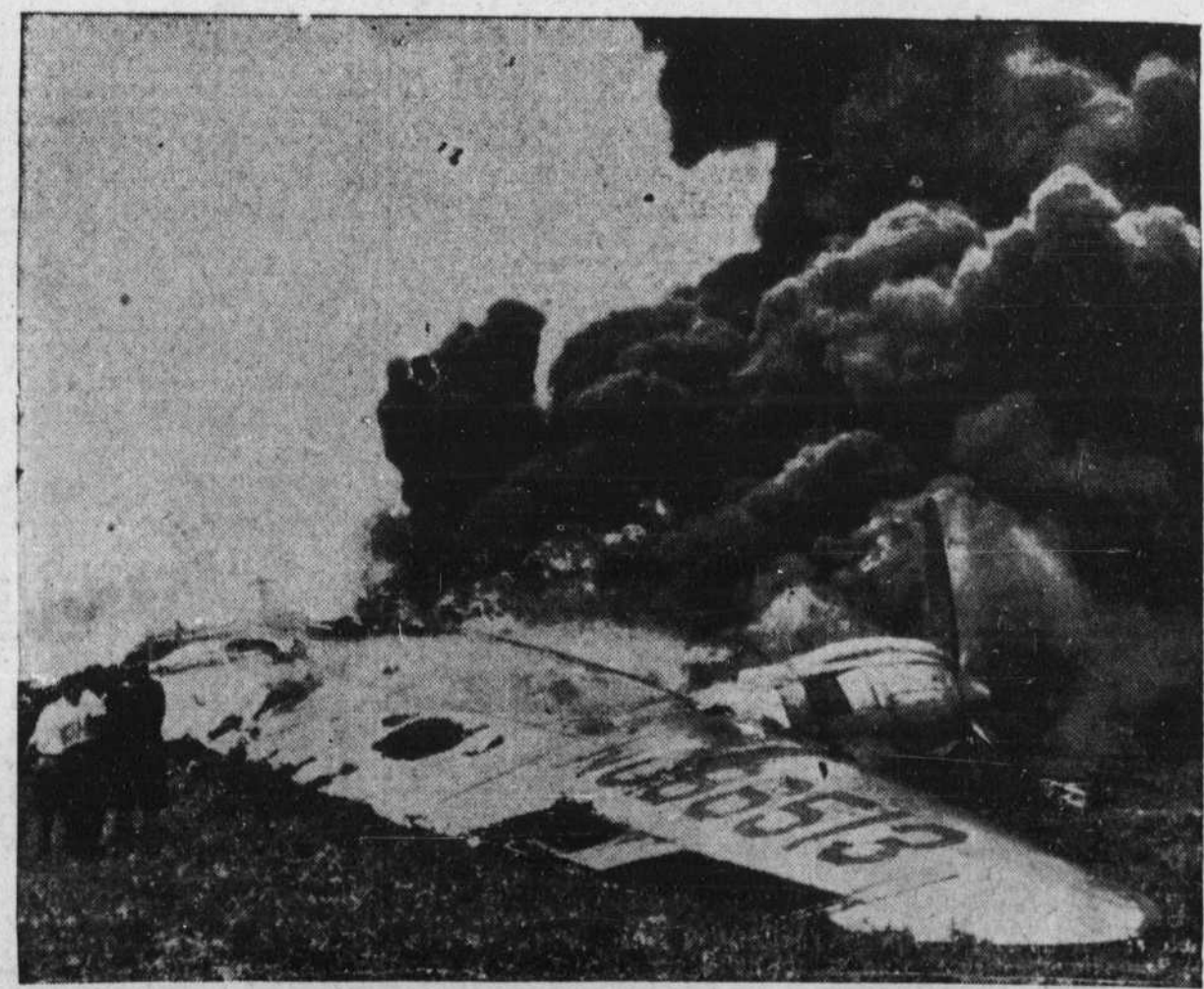
55 MANTEAUX DE RAT MUSQUE \$289 à \$565
La majorité de ces superbes manteaux sont confectionnés de dos choisis de rat musqué. Styles inédits. Toutes tailles. Manteaux sur mesure dans la classe de \$550 et plus.

22 MANTEAUX DE SEAL HUDSON \$299 à \$850
Rat Musqué teint par Hollander. Créations 1947 de haute élégance, dans les grandeurs 22 à 36. Les commandes sur mesures sont acceptées dans les catégories de \$700 à \$850.

152 MANTEAUX DE MOUTON DE PERSE \$475 à \$1125
Mouton de Perse de surchoix, russe ou alphon. Assortiment complet de nouveaux styles ultra-chic. Bon nombre de ces manteaux sont tout faits et vous n'avez qu'à venir les essayer... Nous avons des peaux splendides pour confectionner les autres sur mesures.

Termes, si désiré
Célébrations conformes aux règlements sur les prix et le commerce en temps de guerre. Pour réserver votre manteau, il suffit de faire un moment de l'achat, le dépôt réglementaire pour mise en

FRAÇOIS DESJARDINS, président.
DESJARDINS
Chas. Desjardins & Cie. Limitée
1170 rue SAINT-DENIS



Cinq hommes sont morts lorsque cet appareil "Constellation" s'est écrasé au sol, près de Reading, Penn. Une sixième personne, le pilote, est actuellement à l'hôpital souffrant de brûlures et de blessures internes. On sait que tous les appareils "Constellation" ont été "gelés" au sol, par ordre du gouvernement américain, pour une période de 30 jours. Une enquête permettra de déterminer la cause du désastre.

Faits divers

11 morts dans l'incendie du "Duque de Caxias"

Ce navire brésilien est la proie des flammes, au large de Rio de Janeiro — Affaires de Cour

Rio de Janeiro, 1er (A.P.) — Le paquebot *Duque de Caxias*, a été touché dans le port de Rio de Janeiro hier soir, après que l'explosion d'une chaudière eut déclenché un incendie à son bord tuant au moins 10 marins et une femme qui était au nombre des 1060 voyageurs. Certains informateurs disent qu'il y a environ 20 morts.

Le navire de 11,000 tonnes, orgueil de la marine brésilienne, avait été au service de la ligne américaine Orizaba jusqu'en 1944. L'incendie s'est déclaré alors qu'il était à environ 20 milles des côtes.

Ce paquebot, construit il y a 25 ans, a servi lors de l'invasion de la Sicile et au cours de la guerre du Pacifique. Il avait participé au sauvetage de l'*Athenia*, navire anglais, première victime des sous-marins allemands. Il était passé au Brésil en vertu du prêt-bail.

Plusieurs voyageurs ont été blessés avant que le navire anglais *Dover Hill* et le navire de guerre *Beverly* aient pu lui porter secours.

Le chasseur de sous-marins a pris à son bord 672 survivants et le *Dover Hill* devait entrer cette nuit avec les autres rescapés.

Les 300 membres d'équipage du *Duque de Caxias* sont demeurés à bord et avec l'aide de 17 navires de guerre, de 3 navires marchands et de 2 avions, ont combattu l'élément destructeur, prévenant ainsi la destruction complète du paquebot.

Duque de Caxias était parti mardi en route pour Naples, transportant plusieurs Portugais qui se rendaient à Lisbonne. Il avait aussi à son bord plusieurs religieux et marins italiens internés au Brésil durant la guerre.

C'était le plus gros navire de transport brésilien. Il avait été construit à Philadelphie et remanié à Tampa, Floride.

Bambin tué par un camion

Vers 2 h. hier après-midi, un bébé de 7 ans, André Falcon, dont les parents demeurent à 2342 rue Moreau, a été tué instantanément par un camion à l'intersection des rues Hochelaga et Moreau. Selon les renseignements obtenus, le bébé traversait la chaussée en courant à l'intersection précitée, lorsqu'il donna contre le camion de M. Georges Goyette, 3451 rue Bercy, qui filait rue Hochelaga, de l'est à l'ouest. L'enfant a été projeté plusieurs pieds plus loin. Le conducteur du véhicule se porta à son secours et fit demander une ambulance, mais le Dr Desmoulins, de l'hôpital St-Luc, ne put que constater le décès.

Mort à l'hôpital

Un vieillard de 70 ans, M. Arthur Forget, 435, Champ de Mars, a été trouvé, hier soir, gisant par terre, place Vaubert, et souffrant d'une profonde coupure au nez.

Il apparaît que M. Forget souffrait de plus d'une pneumonie. Transporté à l'hôpital St-Luc, il expira 15 minutes après son admission.

Victime de l'onde

Chicoutimi, 1. (D.N.C.) — Un bébé de 9 ans, fils de M. et Mme Georges Simard, de Rivière-du-Moulin, s'est noyé accidentellement hier. L'enfant est tombé à l'eau en s'amusant à prendre des petits poissons. Le corps a été repêché peu de temps après la tragédie mais la mort avait déjà fait son œuvre.

Les feux de forêt

menacent les voies ferrées

Moncton, N.-B., 1. (C.P.) — Si les feux de forêt qui menacent la région de Shediac, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick continuent dans la direction qu'ils ont prise, la route principale et la voie du C.N.R. de ce centre de villégiature à Moncton seront sectionnées.

Deux autres grandes routes conduisant au nord-ouest de la ville et une autre au sud-est le long de la rive du détroit de Northumberland, seront les seules voies qui permettront aux résidents de s'échapper.

Dans l'intervalle, trois trains spéciaux attendent à la ville de Shediac, à environ 15 milles de Moncton. La ville n'est pas considérée comme en danger, quoique la fumée s'étend au-dessus de la municipalité. Les feux de forêt ont commencé il y a quatre jours.

Incendies hors de contrôle

Toronto, 1. (C.P.) — Le ministère des Terres et Forêts de la province d'Ontario a révélé hier que quatre des 22 feux de bûisson qui font rage dans les régions de Parry Sound et Muskoka sont encore hors de contrôle.

Le ministère a lancé un appel aux villageois qui se rendent dans le nord de bien faire attention et de prévenir ces feux dévastateurs.

Collision entre une auto et un autobus

M. Arthur Gauthier, 29 ans, 5763 rue St-Hubert, a été gravement blessé, hier soir, lorsque l'automobile qu'il conduisait est entrée en collision avec un autobus de la Cie des Tramways du circuit St-Hubert. M. Gauthier souffre de traumatisme crânien. Il a été hospitalisé à Saint-Luc.

Jeu dangereux

Un bébé de 9 ans, Arnold Sweeney, 5328 rue Mentana, app. 1, s'est infligé une plaie contuse au cuir chevelu, hier soir, lorsqu'il est tombé sur le trottoir en face du domicile de ses parents, alors qu'il tenait une fillette sur ses épaules. Il a été transporté à l'hôpital Ste-Justine.

Blessé à la tête

Un bébé de six ans, René D'Aoust, 55 rue Cuvillier, a dû être pansé à l'hôpital Ste-Justine, hier après-midi, après qu'il eut reçu un coup de bouteille sur la tête par un de ses amis. Il souffre d'une plaie contuse dans la région occipitale gauche.

Mordu par un chien

Fernand Lambert, 9 ans, 3473, rue St-Germain, a été mordu par un chien, hier midi, et on a dû lui faire 4 points de suture à une jambe, à l'hôpital Ste-Justine, avant de le retourner chez ses parents. On lui a également injecté du sérum contre l'infection. Le chien appartenait à M. Urie Barry, 3621, rue St-Germain.

Jambe fracturée

Mlle Effie Beryl-Webster, 30 ans, 621 avenue Victoria, a eu la jambe gauche fracturée, hier après-midi, vers une heure, lorsqu'elle a été heurtée par un tramway du circuit Ste-Catherine, à l'intersection des rues Sherbrooke et Victoria. La victime a été hospitalisée à l'hôpital Western.

Présumé chauffard

Delphis David, 1454 rue Wolfe, a comparu, hier après-midi, devant le juge Maurice Tetreau, sous l'accusation de n'avoir pas arrêté à la suite d'un accident mortel survenu en face du no 5382 est, rue Adam. Il avait été appréhendé au cours de la matinée.

David a protesté de son innocence et choisi un procès devant jury. Il subira son enquête préliminaire le 8 août. La Sûreté municipale a demandé et obtenu un mandat verbal de trois jours sur sa personne.

Selon le rapport des agents Patrick Archambault et Roma Narbonne, de l'auto-radio 37, qui ont opéré l'arrestation de David, celui-ci aurait heurté et tué M. John Madison, 36 ans, 3456B, 10e avenue, à Rosemont, qui n'a été identifié qu'hier après-midi.

Les policiers, voyant que le chauffeur au lieu de porter secours à la victime accélérèrent tout simplement vers l'ouest, rue Adam, lui donnèrent la chasse et eurent tôt fait de le rattraper.

Une enquête du coroner sera tenue aujourd'hui.

Envoyé aux Assises

Le magistrat de district Aimé Chassé, de Sorel, a envoyé aux Assises hier, sous une accusation d'homicide involontaire, L.-R. Pelletier et Hermas Pelletier, qui avaient été tenus criminellement responsables de la mort de M. Ida Dumaine mort il y a quelque temps sur la route entre Saint-Robert et St-Aimé, comté Richelieu.

Me Gérard Cournoyer, avocat de la défense, a obtenu la libération provisoire des accusés sous des cautionnements de \$1,500.

Deux ans de prison aux évadés

Les Trois-Rivières, 1er (D. N. C.). Armand Lacombe, ainsi que Lorenzo et Antonio Racine, le trio de jeunes délinquants qui s'étaient évadés, dimanche soir, de la prison des Trois-Rivières et qui furent repris, mardi soir, à Bécancour, ont été condamnés, hier après-midi, à deux sentences concurrentes de deux ans de pénitencier, après avoir plaidé culpabilité devant le juge Léon Lafoie, à deux accusations différentes.

Ils ont d'abord été accusés d'évasion et ensuite d'assaut et de vol. On sait que ces trois jeunes gens se sauvèrent dimanche soir de la prison locale après avoir assassiné leur gardien, M. Elie Proulx, et avoir volé au tourne-claf. Jeffrey Cossette, les clefs de la prison et une tunique. Pourchassés par la police provinciale, ils furent repris, mardi soir, à Bécancour, grâce à la coopération offerte par la population de cette paroisse.

Les plaintes ont été portées contre eux par le sergent E. Moffet, de la Sûreté provinciale. Me Maurice Langlois représentait la Couronne.

Marin condamné pour vol de camion

Les Trois-Rivières, 1er (D. N. C.). Le marin Frederick Robert Kite, de Louisbourg, Cap-Breton, a été condamné hier avant-midi à un an de prison par le juge Léon Lafoie, après avoir plaidé culpabilité à une accusation de vol d'un camion.

Le marin Kite avait volé, samedi soir, le camion de M. Lynn McLeod, sur la rue Notre-Dame. Dans sa fuite, il a heurté une bicyclette et deux autos stationnaires, causant des dommages évalués à \$300 au taxi de M. Georges Poliquin et à \$10 à l'auto de M. Wilfrid Vézina. Il infligea des dommages évalués à trente-cinq dollars à la béane de M. J.-P. Lyonnais.

La session fédérale

(suite de la première page)

de ces instruments qu'il n'en exportait et cela est encore vrai aujourd'hui, même si nos moyens de production sont trois fois plus considérables qu'en 1939. La pénurie d'instruments aratoires est aussi grande aux Etats-Unis qu'au Canada et nous ne pouvons importer sans exporter. C'est une question d'égalité de sacrifice et de conservation de nos marchés, celui de l'Argentine par exemple. Nous exportons des instruments aratoires en Grande-Bretagne et dans les pays dévastés, mais la pénurie dans ce domaine est moins accentuée que pour la plupart des autres articles de consommation.

M. T.L. Church, député conservateur de Toronto-Broadview, a dit que l'industrie des instruments aratoires avait été fondée sur la protection tarifaire que le gouvernement a abolie et qui aurait ruiné cette industrie sans la guerre. M. Walter Tucker, député libéral de Rothern, a reproché à M. Wright de n'avoir montré qu'un côté de la médaille et d'avoir agi de façon à nuire aux véritables intérêts des agriculteurs canadiens qui ont besoin de tracteurs et de nombre d'autres instruments qui nous viennent des Etats-Unis. M. Tucker a souligné le fait qu'en 1945 le Canada a produit pour \$46,400,000 d'instruments aratoires, qu'il en a importé pour \$27,300,000 et qu'il en a exporté pour \$20,200,000 seulement.

M. Victor Quelch, député créditiste d'Acadia, a reproché au gouvernement de trop insister sur le commerce d'exportation et pas assez sur le commerce intérieur. Il a ajouté qu'il valait mieux exporter des vivres que des instruments aratoires en Europe. M. G.H. Castleden, député C.C.F. de Yorkton, a insisté sur l'importance de la prochaine moisson canadienne qui doit nourrir une partie du monde et sur la nécessité de disposer de tout l'outillage nécessaire pour ne rien perdre de cette récolte. M. J.G. Dieffenbaker, député conservateur de Lake-Centre, a reproché au gouvernement de n'avoir pas pris les mesures voulues pour assurer la pleine utilisation de la récolte dont il ne faut rien laisser perdre.

M. F.S. Zaplinsky, socialiste de Dauphin, considère qu'il ne faut pas exporter d'instruments aratoires au moment où le Canada en manque. En outre, il fait observer que si nous exportons des moissonneuses et des lieuses aux Etats-Unis et en Europe, ces machines n'arriveront pas à destination assez vite pour la récolte. M. Zaplinsky s'attire une multitude d'inter interruptions en soutenant que le leader conservateur, M. John Bracken, n'a pas l'appui de son groupe sur les questions agricoles.

Un député conservateur, M. J.A. Charlton, député de Brant, prétend que la pénurie d'instruments aratoires n'est pas seulement un problème pour la Prairie, mais que c'est une catastrophe nationale. "On nous dit, déclare-t-il, que la pénurie est causée par les grèves, le manque de matières premières, etc., mais en cherchant un peu on découvre qu'on a exporté de notre pays pour \$14 millions d'instruments aratoires pendant les six premiers mois de 1946."

M. F.W. Townley-Smith, socialiste de North Battleford, dit qu'il faut immédiatement suspendre l'exportation des instruments aratoires et s'occuper d'en fournir aux cultivateurs de l'ouest. Finalement, W. Wright retire sa motion et la Chambre reprend son travail régulier.

L'actualité

(suite de la première page)

donnerets qui, vivantes corolles dorées rayées de jais, sèment la beauté au sein de la frémissante verdure qui leur donne asile. Fidélité et tendresse marquent l'affection qu'ils éprouvent pour leurs sœurs compagnes, auxquelles est dévolu un rôle obscur mais éminemment souverain: la garde des bécasseaux, trésor et gloire d'une mère, la sauvegarde des couvées d'œufs blancs, le soin de frileux oisillons.

Quel attachement, quelle amitié, les candides oisillons ne manifestent-ils pas envers leurs congénères ailes que la faim rassemble sur les tiges des composées et des plantes sauvages, dont les multiples fleurs, lasses de briller et de répandre leur parfum, inclinent leur corolle, s'éloignent, meurent, par leur trépas qui les perpétue, donnent naissance à d'abondantes moissons, germes des futures générations printanières et dispensent la nourriture et la vie aux chardonnerets d'or, fleurs allées, mélodie des jardins.

Paul DESPRES

Promu secrétaire-adjoint

Un Montréalais, M. Edmund F. Coughlin, c.r., a été promu secrétaire adjoint de la Corporation des biens de guerre, a-t-on annoncé, aujourd'hui, au bureau de M. J. H. Berry, président de la Corporation. M. Coughlin sera l'adjoint du colonel R. P. Saunders, secrétaire de la Corporation.

La plainte contre le marin Kite avait été portée par le sergent Emile Leblanc, détective municipal. Me Maurice Langlois représentait la Couronne dans cette affaire.

Voyages organisés Tour de la Gaspésie

Voyage en autobus spécial 8 à 10 JOURS
NEW-YORK
CHUTE NIAGARA
(FIN DE SEMAINE)
Informations et réservations
Association Voyages Historiques
5302, av. du Parc — CA. 0785

Bloc-notes

(Suite de la première)

La Winnipeg Grain Exchange s'opposait donc à tout accord simplement bilatéral relativement à notre blé exportable; à tout accord de ce genre et avec n'importe quel pays, ce pays fut-il l'Angleterre.

Le gouvernement d'Ottawa a passé outre: l'accord est maintenant signé et commencera de valoir et de jouer dès après la récolte de la présente saison. Ottawa fait passer, une fois de plus, les intérêts britanniques avant les intérêts canadiens.

Mais il semble que, dans les présentes conjonctures, des Anglo-Canadiens se soient dessillés les yeux et qu'ils aient vu clair. Ce régime d'accommodement de la chose politique et de la chose économique du Canada pour les faire se conformer aux désirs et aux ambitions britanniques ne semble pas leur plaire du tout. Et ils ne se gênent pas de le dire.

Quant à cela, leurs expressions d'opinions sont aussi nettes que celles des Anglo-Canadiens qui réclament l'adoption d'un drapeau canadien, distinctement canadien, qu'ils s'opposent à l'insertion sur tel drapeau de l'Union Jack ou de n'importe quel emblème étranger, la fleur de lis ou autre.

Une disposition offensante

Dans le cas de l'accord du blé, il semble y avoir une disposition que les agriculteurs de l'Ouest ont lieu de trouver particulièrement offensante, celle qui stipule que le Royaume-Uni pourra, à sa convenance et à n'importe quel prix, revendre à d'autres pays le blé que le Canada lui aura cédé.

L'Agece Canadian Press a publié, avant-hier, à ce sujet, une intéressante dépêche dans laquelle elle transmet le sentiment de l'ancien président de la section saskatonna des United Farmers of Canada, M. George Bickerton.

Cette dépêche se traduit ainsi: "Saskatoon, 30 juillet (C.P.)."

L'ancien président des United Farmers of Canada, section de la Saskatchewan, M. George Bickerton, a exprimé, hier, l'appréhension qu'il a de voir l'accord du blé entre le Canada et la Grande-Bretagne susciter les moyens d'enfoncer le coin entre eux et d'autres pays. M. Bickerton est revenu ici dimanche soir, après avoir passé trois mois et demi en Grande-Bretagne.

"Cette partie de l'accord qui permet au gouvernement britannique de disposer du blé n'importe où et à n'importe quel prix pourrait être, dit M. Bickerton, la partie qui créera la discorde entre les nations. L'accord met la Grande-Bretagne dans la situation de provoquer une guerre des prix sur les marchés du blé, en compétition avec le pays (le Canada) de qui le blé sera acheté en bas du niveau du marché."

Les producteurs canadiens de blé se rendent compte, peut-être un peu tard, qu'on les sacrifie aux intérêts de l'Angleterre.

Les manufacturiers canadiens de l'aluminium, du cuir, de l'amiante, de mains autres produits, ne sont-ils pas dans le même cas?

Des agriculteurs juifs

Un comité sénatorial qui s'occupe, cette session-ci, à Ottawa, de la question de l'immigration, vient d'entendre, à titre de témoin, le secrétaire de l'U.N.R.R.A. en Europe, M. George Mooney.

Celui-ci est d'avis que le Canada devrait accepter comme immigrants un certain nombre de Juifs exilés de divers pays d'Europe au cours de la guerre et cela, prétend-il, dans l'intérêt de l'humanité.

Selon M. Mooney, les camps de concentration de l'Allemagne et de l'Autriche comprennent au moins cinquante pour cent de Juifs et nombre de ces exilés, qui sont d'origine agricole, feraient d'excellents citoyens canadiens.

M. Mooney n'a pas précisé de chiffre à propos de cette immigration qu'il préconise; il a toutefois mentionné qu'il s'agit de sujets ayant des origines agricoles.

Quelles preuves pourrait-il apporter à l'appui de son affirmation? Dans le passé, le Canada est devenu la terre d'adoption, par immigration, de pas mal d'Israélites, mais il ne s'en est jamais trouvé un grand nombre pour s'établir sur des terres, même si, antérieurement à leur venue et dans les mois qui ont suivi leur arrivée chez nous, ils ont pu se donner des attitudes d'agriculteurs et se réclamer des aptitudes agricoles.

Emile BENOIST

1-VIII-46

Ancien immeuble de la Marine en vente

Un vaste immeuble en bois, qui était occupé, auparavant, par la marine royale canadienne, dans le port de Québec, vient d'être mis en adjudication par la Corporation des biens de guerre. Cet immeuble se trouve sur du terrain la propriété de la Commission des ports nationaux, à la Pointe-a-Garcy, bassin Princesse-Louise. La partie principale mesure 51 pieds par 51 et son annexe, 75 pieds par 41. L'acheteur devra libérer le terrain de cette bâtisse et lui rendre son profil original.

Une barge et trois embarcations à vendre à Gaspé

La Corporation des biens de guerre vient de mettre en adjudication une barge en bois de ravitaillement et trois embarcations de sauvetage, qui se trouvent présentement à la base navale de Gaspé (Qué.).

Construite en bois, la barge a une longueur de 52 pieds et est munie de deux mâts de charge, deux pompes d'équipement et deux écouilles. Les trois embarcations de secours ont une longueur de 28 à 30 pieds; l'une est munie d'un bâti de moteur, d'un propulseur à hélice et d'un arbre de transmission, mais non d'un moteur.

Plateau 5151 — Ouverts de 9 h. à 5 h. 30 du lundi au vendredi

chez DUPUIS

FERMES LE SAMEDI DURANT AOUT

ROBES DE CHAMBRE

en léger tissu rayonné à

MOTIFS PAISLEY

7.95

Achetez maintenant une de ces robes de chambre qui vous servira jusqu'à la fin de l'été et pour plusieurs autres saisons par la suite. La qualité du tissu rayonné, très légère suffira à vous accorder le confort voulu. Motifs paisleys toujours sobres. C'est la robe de chambre idéale à glisser dans le sac avant de partir en voyage. Tailles: petite, moyenne, grande.

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)



COMPLETS de TWEED pour la JEUNESSE

Complets 3 pièces

Pour garçons de 10 à 15 ans, Tweed TOUT LAINE importé d'Angleterre... tons de gris beige, brun moyen. Chevrons dans la texture. Veston droit avec 3 boutons; un pantalon et une culotte équitation. 22.00

Complets 2 pantalons

Non moins désiré du jeune garçon est ce complet qui fait "homme". Pour 10 à 16 ans. Tweeds domestique ou importé en laine, tons beige, gris bleu, gris, brun. Chevrons ou motif moucheté, dans la texture. Veston droit ou 18.25 à 24.00 croisé avec deux pantalons.

DUPUIS — rez-de-chaussée (De Montigny)



Chemises "Polo" de marque PENMANS

Pour garçons et bambins

Une chemise servant de chandail, voilà la création PENMANS qui plaît à la jeunesse. Tricot de coton à mailles fines et extensibles, haute qualité PENMANS. Achetez-en plusieurs à votre fils pour la fin de l'été et le début de la prochaine saison. Tout uni en blanc, beige foncé, aussi avec rayures opposées.

Pour 2 à 6 ans 59 Pour 8 à 14 ans 73 à 1.05

DUPUIS — rez-de-chaussée (De Montigny)



BRIQUETS DE LUXE

pour vous-même ou pour cadeau d'anniversaire à qui fume la cigarette... 1.98

Ce sont de nouveaux briquets de fabrication canadienne que nous recevons en temps pour demain. En métal fin chromé DURA.

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)



SOULIERS de VILLE

Qualité supérieure pour hommes et jeunes gens. Vous trouverez les plus récents modèles, ton et coupe de souliers dont la fabrication est supérieure. Chevreau noir, veau noir, veau brun. Genre BLUCHER ou BALMORAL. Semelles épaissies ou ordinaires. Formas au bout de pied moyen ou large. Pointures: 6 à 12. Vendredi, 6.00 la paire

DUPUIS — rez-de-chaussée (centre)

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A-J DUGAL, v.-p. et adm. gén.

LEFEBVRE FRERES

Pourquoi se laisser embêter par des problèmes de mécanique?

VOYEZ NOS EXPERTS

Ateliers mécaniques les plus importants du genre au Canada.

VENTE — SERVICE — REPARATIONS

986, rue de Bullion — Montréal — Tél.: Plateau 9641